

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
\*\*\*\*\*

Assemblée Nationale du Cameroun  
\*\*\*\*\*

Commission des Finances et du Budget



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
\*\*\*\*\*

National Assembly of Cameroon  
\*\*\*\*\*

Committee on Finance and Budget

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

2025

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
REPUBLIC OF CAMEROON

ASSEMBLEE NATIONALE  
NATIONAL ASSEMBLY

Paix - Travail - Patrie  
Peace - Work - Fatherland



ASSEMBLEE NATIONALE  
NATIONAL ASSEMBLY



# Table des matières

---

Préface du Très Honorable CAVAYE YEGUIE DJIBRIL, Président de l'Assemblée Nationale.....	4
Avant-propos de l'Honorable Rosette Julienne MOUTYMBO AYAYI, Présidente de la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale.....	6

## **A. PREMIERE PARTIE : ACTIVITES DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET DE L'ASSEMBLEE NATIONALE.....9**

I. RENCONTRES TRIMESTRIELLES.....	10
1. Les actions.....	10
2. Les Préoccupations et les recommandations.....	17
II. FORA D'ECHANGES AVEC LA CHAMBRE DES COMPTES DE LA COUR SUPREME.....	23
1. XXXIème forum d'échanges entre la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale et la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.....	23
2. XXXIIème forum d'échanges entre les membres de la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale et la Chambre des Comptes de la Cour Suprême .....	25
III. ACTION DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB) ET DE LA CELLULE TECHNIQUE D'APPUI (CTA).....	28
Séminaire de renforcement des capacités avec le Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques (PSSFP) session de mars 2025.....	28

## **B. DEUXIEME PARTIE : ACTIVITES LEGISLATIVES DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET .....31**

I. TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....	31
1. Explications du Gouvernement.....	31
2. Suggestions.....	35
II. SYNTHESE DES PROJETS DE LOIS EXAMINES PAR LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET.....	36
1. Projet de Loi n° 2082/PJL/AN instituant une cession légale obligatoire sur les primes ou cotisations et sur les traités de réassurance au Cameroun.....	36
2. Projet de Loi n° 2085/PJL/AN portant Loi de Règlement de la République du Cameroun pour l'exercice 2024.....	41
3. Projet de Loi n° 2086/PJL/AN portant Ratification de l'Ordonnance n°2025/001 du 11 juillet 2025 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la Ré publique du Cameroun pour l'exercice 2025.....	46
4. Projet de loi n° 2087/PJL/AN portant ratification de l'Ordonnance n° 2025/002 du 18 juillet 2025 fixant les Incitations à l'Investissement en République du Cameroun.....	49
5. Projet de Loi n°2091/PJL/AN portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026.....	53

## **CONCLUSION.....61**

## Préface du Très Honorable CAVAYE YEGUIE DJIBRIL, Président de l'Assemblée Nationale

Au nom de l'Assemblée Nationale et en ma qualité de Président de cette Auguste Institution, je préface avec un profond sentiment de satisfaction et de responsabilité le Rapport d'Activités 2025 de la Commission des Finances et du Budget. Ce document dense et substantiel est bien plus qu'un compte rendu administratif ; il est le reflet d'un travail législatif et de contrôle exigeant, mené avec rigueur, patriotisme et un engagement sans faille au service de l'intérêt supérieur de la Nation.

L'année 2025 restera marquée dans notre histoire politique par la tenue de l'élection présidentielle du 12 octobre, un moment démocratique majeur qui a une fois de plus démontré l'attachement de notre peuple aux institutions républicaines. Dans ce contexte à la fois politique et économique complexe, caractérisé par des incertitudes internationales et des défis nationaux persistants, la Commission des Finances et du Budget, sous l'impulsion avisée de sa Présidente l'Honorable Rosette Julienne MOUTYMBO AYAYI, a pleinement assumé sa double mission constitutionnelle : un contrôle exigeant de l'action Gouvernementale et une production législative de qualité.

Le présent rapport met en lumière deux dimensions complémentaires et essentielles de l'action parlementaire :

- **D'une part, un contrôle vigilant et constructif.**

Les rencontres trimestrielles sectorielles, les fora d'échanges approfondis avec la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, le séminaire de renforcement des capacités avec le Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques, ainsi que les débats sur l'exécution budgétaire et la soutenabilité de la dette, témoignent d'une recherche permanente de transparence, d'efficacité dans l'utilisation des deniers publics et de renforcement de la bonne gouvernance. Les recommandations formulées, notamment sur l'internalisation des Directives communautaires de la CEMAC et la mise en place d'une Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques conforme aux dites Directives, constituent des contributions précieuses à l'amélioration de notre cadre de gestion financière et à la lutte contre la corruption.

- **D'autre part, une activité législative ambitieuse et rigoureuse.**

L'examen minutieux des textes fondamentaux illustre l'engagement de la Commission à légiférer pour un développement économique robuste, inclusif et résilient. Il s'est agi en l'occurrence de :

- le Document de Programmation Économique et Budgétaire 2026-2028 ;
- le mécanisme innovant de cession légale en réassurance
- la Loi de Règlement de l'exercice 2024 ;
- le régime des incitations à l'investissement ;
- la Loi de Finances de l'année 2026.

Ces travaux, menés dans le sillage du scrutin présidentiel, s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre de la vision portée par le Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA, pour une croissance forte et une redistribution équitable des fruits de la prospérité.

Je tiens à saluer l'esprit de dialogue, de collaboration et de franchise qui a prévalu entre la Commission et les membres du Gouvernement, en particulier les Ministres des Finances et de l'Économie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire. Ce dialogue fécond entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif est le gage de l'élaboration et du suivi optimal des politiques publiques.

En cette période post-électorale, pendant laquelle l'unité nationale et l'accélération du développement apparaissent comme des impératifs, les analyses, constats et recommandations de ce rapport offrent des pistes de réflexions et d'actions pertinentes. Ils appellent à une mobilisation collective pour une exécution budgétaire plus performante, une relance effective de l'investissement productif, et une consolidation de la décentralisation et de la fiscalité locale.

Je rends un hommage appuyé à l'Honorable Présidente de la Commission des Finances et du Budget ainsi qu'à son équipe pour leur travail acharné, leur expertise et leur dévouement. Que ce rapport soit non seulement un bilan des actions passées, mais surtout une boussole pour nos futures délibérations, guidées par les aspirations légitimes de nos compatriotes, réaffirmées lors des élections d'octobre 2025.

Puissent ces pages inspirer une gestion toujours plus vertueuse, transparente et efficiente des ressources publiques, au seul bénéfice du développement harmonieux et de la prospérité partagée de notre cher et beau pays le Cameroun.

**Le Très Honorable**  
**CAVAYE YEGUIE DJIBRIL**

Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun

## **Avant- propos de l'Honorable Rosette Ju- lienne MOUTYMBO AYAYI,**

Présidente de la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale

C'est avec un sentiment de responsabilité et de fierté que je viens vous présenter le Rapport d'Activités de la Commission des Finances et du Budget pour l'année 2025. Une année marquée par une volonté collective de renforcer la résilience économique de notre pays face aux incertitudes internationales.

Ce rapport n'est pas seulement un bilan administratif. Il est le reflet d'un travail parlementaire exigeant, collégial et tourné vers l'avenir, mené dans un esprit de responsabilité et de transparence. Il témoigne de notre engagement à veiller sur la gestion des deniers publics et à orienter les politiques économiques du Cameroun vers plus d'efficacité, d'équité et de souveraineté.

Au cours de l'année 2025, la Commission a comme à l'accoutumée joué un rôle crucial en garantissant la stabilité budgétaire, la transparence financière et la continuité de l'action publique. Nous avons veillé à ce que les débats essentiels sur les finances de l'État se poursuivent, nourrissant ainsi le dialogue démocratique par l'expertise et le contrôle, loin de toute logique partisane.

Nos travaux ont été guidés par une conviction : la crédibilité financière est le socle de la confiance citoyenne.

**Le présent rapport est structuré en deux (02) grandes parties : les activités de la Commission (A) et les activités législatives (B).**

### **A. Les activités de la Commission :**

#### **1. Le suivi trimestriel :**

Nos rencontres sectorielles régulières ont permis d'établir un état des lieux précis et prospectif. Des avancées notables ont été saluées, notamment dans les domaines de l'inclusion électorale, des partenariats pour les infrastructures et de la mobilisation des financements. Cependant, ce suivi a aussi mis en lumière des défis persistants :

- La nécessité d'une croissance plus inclusive et créatrice d'emplois décents ;
- L'impératif de financements pérennes pour les grands projets sociaux, tels que la Couverture Santé Universelle ;
- L'urgence d'accélérer la transformation structurelle de notre économie, notamment aux plans agricole et industriel ;
- L'exigence d'une décentralisation effective, dotant nos collectivités territoriales des moyens de leur autonomie.

Les recommandations issues de ce suivi constituent une feuille de route concrète pour une action publique plus proche des attentes de nos concitoyens.

#### **2. Les Fora d'échanges avec la Chambre des Comptes :**

Les XXXIème et XXXIIème Fora d'échanges avec la Chambre des Comptes ont placé la bonne gouvernance financière au cœur de nos préoccupations com-

munes. La convergence de nos analyses est frappante et appelle des actions résolues. L'avis défavorable récurrent sur la certification du Compte Général de l'Etat, bien que lié à la complexité de la réforme patrimoniale, est un signal fort qui doit nous interpeller. Il renforce notre conviction partagée sur la nécessité :

- D'internaliser sans délai les Directives CEMAC sur les Finances Publiques ;
- De créer un mécanisme formel de suivi des recommandations de contrôle, associant pleinement la Représentation Nationale ;
- De réviser le cadre de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite pour le rendre plus dissuasif et efficace.

C'est ensemble, Parlement et Juridiction financière que, nous construirons les remparts les plus solides pour la protection du patrimoine national.

### 3. Le séminaire de renforcement des capacités avec le Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques :

Le séminaire de renforcement des capacités avec le Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques a placé les contours de la réforme de la fiscalité locale au centre des échanges par l'analyse des enjeux de la mise en œuvre de cette loi. Le séminaire a donc permis, une compréhension partagée des enjeux de la réforme fiscale locale, un dialogue constructif entre Parlementaires, Experts et Techniciens et l'émergence de propositions concrètes pour une mise en œuvre efficace et inclusive.

## B. Les activités législatives de la Commission :

### 1. La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a été l'occasion d'un dialogue approfondi sur la trajectoire des finances publiques pour les trois prochaines années (2026-2028). Nos interrogations sur la qualité de la croissance, la soutenabilité de la dette, l'impact de l'inflation sur les ménages et l'efficacité des dépenses visent à consolider les équilibres macroéconomiques pour les générations actuelles et futures.

### 2. La synthèse des projets de lois examinés au cours de l'année :

- **La Loi sur la cession légale en réassurance** est une réforme courageuse, visant à **endogénéiser notre épargne financière**, réduire notre dépendance extérieure et créer un levier pour le développement local. C'est une loi de **souveraineté économique**.

- **La Loi de Règlement de l'année 2024**, dont l'adoption a été recommandée par la Chambre des Comptes en dépit de l'avis défavorable sur la certification, du compte général de l'Etat. Ceci en raison de la mise en place non achevée à date de la comptabilité patrimoniale de l'Etat.

- **La relecture de la Loi sur les incitations à l'investissement**, adoptée par ordonnance, modernise notre cadre d'accueil des capitaux. La Commission, tout en l'adoptant, réitère son attachement à **la procédure législative ordinaire** pour des textes d'une telle importance stratégique.

- **La Loi de Finances pour 2026**, budget **ambitieux de 8 820 milliards de FCFA**, est une traduction des priorités de la Nation au rang desquelles un meilleur encadrement des femmes et des jeunes. A cet égard, un fonds doté de cinquante milliards fcfa pour le soutien des politiques publiques dans ce domaine a été mis en place. Notre examen article par article, nourri par les audits sectoriels, y a insufflé des exigences de **performance, de transparence et d'équité**.

Je souhaite insister sur trois convictions fondamentales qui doivent guider notre action commune :

**1. La transparence**, qui n'est pas une option, c'est une condition de la confiance. L'achèvement des réformes de gouvernance financière : Cour des Comptes ; décentralisation effective ; suivi des recommandations – est une priorité absolue ;

**2. Le contrôle parlementaire**, qui doit être évalué à l'aune de son impact concret. Nos travaux ne valent que s'ils se traduisent par des politiques plus efficaces et une amélioration tangible des conditions de vie des Camerounais ;

**3. Le dialogue entre le Gouvernement et le Parlement** en tant que levier de performance. Les échanges francs et documentés, comme ceux que nous avons eus tout au long de l'année, sont indispensables pour affiner les lois et optimiser l'utilisation des ressources publiques.

Je formule le vœu que l'esprit de responsabilité et le sens élevé de l'intérêt général qui

ont animé nos travaux en 2025 continuent de présider à nos délibérations. Le Cameroun, fort de son exercice démocratique et de ses immenses potentialités, a besoin que toutes ses institutions œuvrent de concert afin de poursuivre la construction d'un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité, porté par sa vision 2035.

Avec tout notre dévouement et notre engagement,

Honorable

**Rosette Julienne MOUTYMBO AYAYI**

Présidente de la Commission  
des Finances et du Budget



## RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

### A. PREMIERE PARTIE :

# ACTIVITES DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET DE L'ASSEMBLEE NATIONALE



## I. RENCONTRES TRIMESTRIELLES

Afin de remplir efficacement leur mission de représentation, les Députés membres de la Commission des Finances et du Budget bénéficient de l'accompagnement d'un personnel administratif mis à leur disposition par l'Auguste Chambre. Cette assistance est régie par la Décision n° 2011/00/15/03/CAB/PAN du 24 août 2011 portant création de la Cellule Technique d'Appui (CTA). À ce titre, le personnel précité est tenu de produire un rapport trimestriel d'activités, préalablement approuvé par les Rapporteurs Spéciaux concernés, avant sa présentation et sa discussion dans le cadre des rencontres trimestrielles de la Commission des Finances et du Budget.

Par conséquent, les rapports des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2025 ont été approuvés au cours des trois sessions parlementaires, ainsi qu'au mois de septembre durant l'intersession. Ces rapports sont structurés en deux parties : la première est consacrée aux actions sectorielles tandis que la seconde renvoie aux préoccupations générales et aux recommandations.

## 1. LES ACTIONS

### 1.1 SECTEUR SOUVERAINETÉ



Ce secteur regroupe les Institutions et départements ministériels suivants : Présidence de la République, Sénat, Assemblée Nationale, Conseil Constitutionnel, Cour Suprême, Services du Premier Ministre, Conseil Economique et Social, Relations Extérieures, Justice, Contrôle Supérieur de l'État, ELECAM.

- a) La rentrée solennelle de la Cour Suprême avec pour thème principal les perquisitions effectuées par certains

officiers de police judiciaire sans mandat ou encore en l'absence des mis en cause ;

- b) La relance des inscriptions sur les listes électorales par ELECAM ;
- c) La convocation par le Ministre des Relations Extérieures du diplomate équato-guinéen suite à l'expulsion de nombreux Camerounais ;
- d) La promulgation de la loi N°2025/005 du 25 avril 2025 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République Tunisienne relatif à la suppression réciproque de l'obligation de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques, spéciaux ou de services, signé le 27 avril 2024 à Yaoundé ;
- e) La promulgation du décret N°2025/176 du 02 mai 2025 portant ratification de l'Accord relatif à l'exemption réciproque de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, officiels ou de services entre la République du Cameroun et la République de Corée, signé le 02 juin 2024 à Séoul (Corée du Sud) ;
- f) La résurgence des attaques terroristes dans le bassin du lac Tchad ;
- g) La tenue de l'élection présidentielle du 12 octobre 2025.

## 1.2 SECTEUR DÉFENSE ET SÉCURITÉ



Ce secteur comprend le Ministère de la Défense (MINDEF) et la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN).

- a) La mise à disposition d'une dotation financière par le Ministre de la Défense pour le renforcement de la sécurité et de la formation dans la Région du Centre en 2025 ;
- b) La tenue d'une réunion d'évaluation sécuritaire, sous la présidence de Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense avec pour thème : la problématique sécuritaire suscitée par l'utilisation abusive des réseaux sociaux et de l'Intelligence Artificielle et la situation sécuritaire générale dans le pays ;
- c) Le renforcement de la Coopération Militaire Régionale à travers la signature d'un accord de coopération militaire avec le Tchad pour une collaboration renforcée. Mais aussi par la visite de travail du Ministre de la Défense de la Guinée-Équatoriale pour consolider la coopération bilatérale, suite à l'Accord de Sipopo (2020).

## 1.3 SECTEUR ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES



Ce secteur regroupe les Ministères de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL), des Marchés Publics (MINMAP), de l'Administration Territoriale (MINAT), des Finances (MINFI), du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), et de la Fonction Publique (MINFOPRA).

- a) La poursuite de la dématérialisation des procédures au Ministère des mar-

- chés Publics ;
- b) La distribution du don présidentiel aux populations de Yagoua, victime des inondations ;
  - c) La stratégie de développement des Collectivités Territoriales Décentralisées 2025 ;
  - d) La poursuite de la mise en œuvre de la politique de déclaration de l'impôt sur les revenus ;
  - e) La signature de la Convention de financement pour la relance économique ;
  - f) La signature d'une convention de financement entre le MINEPAT et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
  - g) La mise en œuvre de l'application « AIGLES » ;
  - h) La tenue en mai dernier de la session du Comité National des Finances Locales (CONAFIL) sous la présidence du Ministre de la Décentralisation et du Développement Local sanctionnée par l'adoption d'un plan de travail annuel budgétisé pour l'exercice 2025 avec en toile de fond l'implémentation de la réforme sur la fiscalité locale ;
  - i) La tenue de la 8<sup>ème</sup> revue du programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi du Crédit (MEC), ainsi que la troisième revue du programme appuyé par la Facilité et la Résilience et la Durabilité (FRD), en vue d'identifier les réformes nécessaires à la poursuite du programme ;
  - j) La signature de conventions de partenariats entre le Minepat et les maires de huit communes (Bandja, Belabo, Gashiga, Jakiri , Djohong, Martap, Mbalmayo, Wabane ) à hauteur de 2.6 milliards de fcfa pour la mise en œuvre de projets socio-économiques suivant l'approche des travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO).
  - k) L'organisation de la 9<sup>ème</sup> session du Comité interministériel dédié à l'examen des dossiers de maturité des projets d'investissement public les 3 et 4 avril à Yaoundé où les experts du Comité technique ont passé en revue 24 projets dont 17 ont obtenu un avis favorable ;
  - l) L'élaboration d'un Guide de répartition des ressources transférées aux CTD par le MINEPAT, en collaboration avec le MINFI, le MINDDEVEL, les administrations sectorielles et les représentants des CTD ;
  - m) Le plaidoyer pour un nouveau programme avec le FMI (2026-2029) par le Ministre des Finances ;
  - n) La rencontre de haut niveau avec une délégation de la Banque Islamique de Développement (BID) pour faire le point sur les projets et discuter des futurs financements.

## 1.4 SECTEUR ENSEIGNEMENT, FORMATION, RECHERCHE



Ce secteur comprend les départements ministériels en charge de l'Éducation de Base (MINEDUB), des Enseignements Secondaires (MINESEC), de l'Enseignement Supérieur (MINESUP), de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI).

- a) Le lancement le 18 mars à Yaoundé de la deuxième phase de l'opération spéciale d'établissement d'actes de

naissance aux élèves du primaire qui en sont dépourvus, soit plus d'un million de bénéficiaires ;

- b) La fermeture de la plate-forme de délivrance du matricule unique aux élèves pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- c) La publication des résultats de la deuxième phase de l'opération de recrutement spécial d'enseignants pour les Universités de Bertoua, Ebolowa et Garoua ;
- d) La tenue de la première session du groupe de travail interministériel chargé de lutter contre la main-d'œuvre étrangère en situation irrégulière au Cameroun le 09 janvier 2025 à Yaoundé ;
- e) Le lancement par le Ministre de l'Education de Base, les 08 et 09 mai 2025, respectivement à Koum-Yetotan et à Olamze (région du Sud), des travaux de construction de deux écoles publiques complètes à hauteur de 750 000 000 FCFA chacune ;
- f) L'Organisation de la session 2025 des examens officiels marquée par une hausse des effectifs des candidats ;
- g) La situation des arriérés des compléments des bourses destinées aux étudiants camerounais dans les universités des pays étrangers ;
- h) Une audience accordée par le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation au représentant-résident de l'Institut International d'Agriculture tropicale (IITA) au Cameroun au sujet de l'appui de l'IITA à la relance de la production de la pomme de terre ;
- i) La signature par le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'une série de décisions portant ouverture de concours d'entrée dans les centres de formation professionnelle de l'Etat ;
- j) La tenue d'un atelier de validation de la stratégie de l'Alimentation Scolaire

(2026-2030) stratégie ayant pour objectif la fourniture d'un repas chaud et équilibré à 1 million d'élèves, le coût estimé à 500 milliards FCFA ;

- k) La remise officielle d'un don par le Commonwealth de 254 tableaux électroniques interactifs ;
- l) Le lancement des activités académiques de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé campus d'Eséka et ouverture d'un concours pour 150 places ;
- m) La tenue d'un atelier de présentation des résultats de l'enquête sur les conditions de vie et d'étude des étudiants camerounais ;

## 1.5 SECTEUR SANTÉ



Le Ministère de la Santé Publique (MIN-SANTE) en est l'unique composante.

- a) La poursuite de la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose ;
- b) La tenue d'un point de presse du Ministre de la Santé Publique, un premier bilan de la phase I de la Couverture Santé Universelle ;
- c) L'organisation d'une campagne annuelle de sensibilisation et de dépistage du cancer gynécologique, spécifiquement le sein et le col de l'utérus avec l'introduction de technologies de dépistage avancées comme la mammographie 3D.

## 1.6 SECTEUR COMMUNICATION, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS



Le secteur regroupe les Ministères en charge des Sports et de l'Education Physique (MINSEP), de la Communication (MINCOM), des Arts et de la Culture (MINAC), ainsi que celui de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC).

- a) La mise à disposition par la Présidence de la République d'une subvention de 560 millions FCFA au profit des Clubs de football engagés dans les championnats professionnels MTN Elite One et Two au titre de la saison sportive 2024-2025 ; en plus de l'enveloppe de 350 millions FCFA octroyés à la FECAFOOT pour l'organisation matérielle des championnats locaux ;
- b) La distribution de 74 775 cartes biométriques aux jeunes par l'Observatoire National de la Jeunesse ;
- c) La visite de travail du Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique en Belgique afin d'explorer les opportunités de collaboration avec la diaspora ;
- d) Le paiement partiel par la CRTV des arriérés de redevances dues au titre du droit d'auteur et des droits voisins ;
- e) Le lancement de la Campagne d'éducation civique en ligne, le 11 avril 2025, par le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique en partenariat avec le Système des Nations Unies au Cameroun ;
- f) L'organisation par l'Office National des Infrastructures et Equipements Sportifs (ONIES) d'une journée portes-ouvertes au complexe sportif d'Olembe ;
- g) La publication le 14 mai 2025 par la Cour Internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCI) d'une ordonnance d'urgence qui somme le Cameroun à payer environ 17 milliards de francs CFA à l'entreprise MAGIL Construction ;
- h) La tenue d'une session ordinaire du Conseil d'Administration du Comité National Olympique et sportif du Cameroun qui a porté principalement sur la question des élections au sein des fédérations sportives nationale ;
- i) La mise sur pied par Décision conjointe du Ministère des Arts et de la Culture et du Ministère des Postes et Télécommunications, d'un groupe de travail interministériel chargé de la conduite des enquêtes de terrain auprès des acteurs de l'e-gouvernement au Cameroun ;
- j) L'apurement par la CRTV de la totalité de ses arriérés de la redevance due au titre du droit d'auteur et des droits voisins pour la période 2015-2017 ;
- k) La tenue de la 7<sup>ème</sup> session de la Commission Nationale d'Appui Institutionnel à la presse privée ;
- l) L'élaboration des textes fondateurs en vue de la mise en place d'un Conseil de Déontologie Journalistique (CDJ) ;
- m) Le lancement par le MINCOM de la campagne de renouvellement et l'obtention des agréments dans la publicité ;
- n) La convocation pour le 29 novembre 2025 de l'Assemblée Générale Elective (AGE) de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) ;
- o) L'échange de correspondances officielles conflictuelles entre le MINSEP et la FECAFOOT.

## 1.7 SECTEUR AFFAIRES SOCIALES



Le secteur regroupe les Ministères en charge du Travail et de la Sécurité sociale (MINTSS), des Affaires Sociales (MINAS) ainsi que de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF).

- a) La survenue d'un mouvement d'humeur à la Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM/Mbandjock) ;
- b) La tenue de la conférence annuelle des responsables centraux et déconcentrés élargie aux organismes sous-tutelle du MINAS sous le thème : « stratégies de renforcement des programmes de protection sociale : contribution du MINAS à la préservation du pouvoir d'achat et du bien-être des personnes et ménages vulnérables » ;
- c) La célébration le 08 mars de la 40<sup>ème</sup> édition de la Journée internationale de la femme placée sous le thème « Pour toutes les femmes et filles : droits, égalité et autonomisation » ;
- d) La tenue de la première session de la Commission chargée de finaliser le projet de convention collective nationale de l'enseignement privé au Cameroun en vue de répondre au mot d'ordre de grève lancé par le Collectif des Organisations des Enseignants Camerounais (COREC) ;
- e) La commémoration de la 139<sup>ème</sup> édition de la Journée Internationale du travail avec pour thème « Dialogue social et travail décent : pour un Cameroun serein » ;
- f) L'Organisation de la journée Partenariat Public-Privé (PPP) sous le thème « Partenariat Public-Privé et développement social », l'objectif étant d'outiller les participants sur les enjeux, les mécanismes et les opportunités qu'offrent les PPP dans le financement des projets sociaux ;
- g) La cérémonie de signature d'un accord-cadre entre le MINPROFF et l'Organisation Non Gouvernementale Plan International Cameroun visant à intensifier les efforts conjoints dans la promotion de l'égalité de genre, la protection des droits des femmes et des jeunes filles, et l'amélioration de leur condition dans toutes les sphères de la société camerounaise ;
- h) La tenue d'une concertation avec les organisations syndicales pour promouvoir le travail décent ;
- i) L'organisation de la 47<sup>ème</sup> session du Comité de concertation et de suivi du dialogue social ;
- j) La collaboration avec ELECAM pour l'accessibilité électorale à travers l'introduction des bulletins de vote en braille et de pochettes tactiles ;
- k) La commémoration de la Journée Internationale des personnes âgées et relais des plaidoyers ;
- l) La célébration de la 30<sup>ème</sup> Journée Internationale de la femme rurale servant de cadre d'évaluation et de projection.

## 1.8 SECTEUR INFRASTRUCTURES

Le secteur regroupe sept Ministères : Tourisme et Loisirs (MINTOUL) ; Eau et Énergie (MINEE) ; Travaux Publics (MINTP) ; Domaine, Cadastre et Affaires Foncières (MINDCAF) ; Habitat et Développement Urbain (MINH DU) ; Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) ainsi que celui en charge des Transports (MINT).



- a) La visite des chantiers du Projet d'Urgence pour une Meilleure intégration du volume d'eau supplémentaire du PAEPYS (PUMP) dans le réseau de la ville de Yaoundé par le Ministre de l'Eau et de l'Energie ;
- b) La conduite d'une visite d'inspection du MINH DU dans certaines communes du département du Wouri ;
- c) La tenue d'un séminaire de sensibilisation des femmes à l'utilisation responsable des réseaux sociaux par le MINPOSTEL ;
- d) Le lancement des travaux de reconstruction de la traversée de la falaise de Dschang par le MINTP ;
- e) La signature d'un mémorandum d'entente relatif au projet « Cameroon Taxi Project » entre le Ministère des Transports et la société SONGUO MOTORS YONG BOK SHI ;
- f) La tenue des Etats Généraux de la gestion des ressources en déchets urbains au Cameroun en vue d'impliquer tous les acteurs dans la gestion des ordures ménagères ;
- g) L'organisation d'une réunion de concertation entre le MINTP et l'entreprise Arab Contractors, au sujet des lenteurs observées dans l'avancement du projet de la pénétrante Nord de Yaoundé ;
- h) Le lancement de la semaine de l'innovation numérique par le MINPOSTEL afin de réfléchir sur l'intégration res-

ponsable de l'IA dans les politiques publiques et d'en faire un moteur de transformation durable des Communautés ;

- i) Le lancement de la plateforme de concertation multi-acteurs sur les questions foncières, domaniales et cadastrales en vue de permettre l'élaboration du document de politique foncière nationale et la finalisation de l'avant-projet de texte portant Régime Financier et Domanial au Cameroun ;
- j) La construction et mise en service de deux centrales solaires photovoltaïques dans le département de la Mefou-Akono ;
- k) Le lancement officiel du projet d'électrification rurale par systèmes solaires dans deux cent (200) localités avec un financement partiel de 34,7 milliards FCFA ;
- l) La livraison du tronçon de route bitumée Mbama-Messamena.

## 1.9 SECTEUR PRODUCTION ET COMMERCE



Le secteur regroupe les Ministères de l'Agriculture (MINADER) ; de l'Élevage (MINEPIA) ; des Petites et Moyennes Entreprises (MINPMEE-SA) ; de l'Environnement (MINEPDED) ; du Commerce (MINCOMMERCE) ; de la Forêt et de la Faune (MINFOF) ; des Mines et du Développement Technologique (MINMIDT).

- a) La vente promotionnelle des denrées

de grande consommation ;

- b) La tenue des conférences annuelles des services centraux et déconcentrés ;
- c) La résurgence des tensions sociales à la SEMRY ;
- d) La visite de travail du MINMIDT dans le département de l'Océan, en vue de s'imprégner du niveau d'avancement des travaux d'exploitation des projets miniers ;
- e) Le recul des exportations de banane en avril 2025 suivant le rapport de l'Association Bananière du Cameroun (ASSOBACAM) ;
- f) La hausse projetée de la production de bois en 2025 malgré le durcissement de la fiscalité suivant le rapport de la BEAC ;
- g) L'évaluation du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) de 1500 milliards FCFA pour 2024-2026, visant à stimuler la production locale de maïs, riz, blé, soja, bétail, lait, poisson et huile de palme ;
- h) La chute des prix du cacao ;
- i) L'effondrement de la production d'œufs de table.

## 1.10 SECTEUR RECETTES

- a) La mobilisation des recettes douanières ;
- b) La poursuite d'une stratégie active de mobilisation de financements extérieurs pour accélérer le développement, tout en maintenant la dette publique à un niveau jugé soutenable par rapport à l'économie du pays ;
- c) L'adoption de l'Ordonnance N° 2025/001 pour financer des projets prioritaires ;
- d) La signature de nouveaux prêts (5

accords pour 256,3 milliards FCFA au 1er semestre) et de 11 conventions de financement non concessionnels (669,2 milliards FCFA) ;

- e) La poursuite de la collaboration avec le FMI ;
- f) Les actions en recouvrement engagées par la Caisse Autonome d'Amorçage (CAA).

## 2. LES PRÉOCCUPATIONS ET LES RECOMMANDATIONS :

### Secteur Souveraineté :

- a) Prendre des mesures contre les perquisitions de nuit non autorisées en violation flagrante de la vie privée notamment l'ouverture des procès en réparation.
- b) Rappeler à la Guinée-Équatoriale le respect d'un certain nombre d'engagements bilatéraux.
- c) Mettre en place des mécanismes de consultation anticipée pouvant lutter contre les expulsions massives et hautement arbitraires.
- d) Améliorer et garantir davantage la crédibilité du processus électoral aux yeux de tous les acteurs politiques et des citoyens.

### Secteur Défense et Sécurité :

- a) Le renforcement de la sécurité et la formation devraient s'étendre à l'ensemble des régions du Cameroun ;
- b) L'exigence d'un redimensionnement stratégique de l'appareil sécuritaire ;
- c) L'exigence d'un engagement irréversible des États parties durant un moment relativement long pour empêcher les retraits dommageables à la Force Multinationale Mixte (FMM) ;
- d) L'acquisition du matériel de surveillance de haute technologie ;
- e) Les données personnelles des utilisa-

teurs camerounais sont-elles suffisamment protégées contre une exploitation abusive par des partis politiques ou des acteurs extérieurs ?

- f) Comment l'Etat camerounais utilise-t-il l'Intelligence Artificielle et la surveillance numérique ?
- g) Réviser la loi relative à la cybersécurité et la cybercriminalité au Cameroun, ainsi que la loi sur la protection des données à caractère personnel au Cameroun en y intégrant des règles claires sur l'usage de l'Intelligence Artificielle en période électorale ;
- h) Mettre en place un meilleur suivi des plateformes numériques opérant au Cameroun (Meta, X, Tik-Tok, etc.) notamment en période électorale ;
- i) Encourager les citoyens à signaler les contenus problématiques (discours haineux, manipulation politique, etc.) ;
- j) Traduire davantage les accords de Coopération Militaire Régionale en actions concrètes sur le terrain par des patrouilles mixtes et le partage de renseignements ;
- k) Pérenniser les bonnes pratiques du dispositif électoral et renforcer les capacités de lutte contre les cyber menaces.

contribuables en vue d'une fluidification des opérations de déclaration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ;

- d) Amoindrir les risques de fraude notamment dans les cas où les contribuables ne déclarent pas tous leurs revenus ou utilisent de faux documents ;
- e) Rationnaliser les délais de déclaration de cet impôt par les contribuables afin de résorber les difficultés pour les contribuables à rassembler toutes les informations requises ;
- f) Accroître l'effectif des ressources humaines dédiées à la vérification dudit impôt ;
- g) Elaborer et finaliser les textes d'application en vue de mettre en adéquation la mobilisation des recettes fiscales locales et leur mise à disposition aux CTD, en s'appuyant sur un système de péréquation plus en phase avec les réalités du terrain ;
- h) Veiller à l'impact réel des projets dans le développement socio-économique au sein de ces communes ;
- i) Arrimer le décret fixant les règles régissant les processus de maturation des projets d'investissement public aux réformes portés par les textes intervenus après sa signature ;
- j) Opérationnaliser le guide de répartition et former les acteurs locaux à son utilisation ;
- k) Diversifier les sources de financement pour réduire la dépendance au FMI et créer un mécanisme indépendant d'évaluation de l'impact des programmes ;
- l) Évaluer systématiquement l'impact des projets et optimiser l'utilisation des financements existants avant d'en solliciter de nouveaux ;
- m) Mise en place d'un processus de suivi et d'évaluation d'AIGLE afin que les promesses portées par sa conception puissent être effectives (réduction de

## Secteur Administration générale et finances :

- a) La faible viabilité du système de passation des marchés en ligne ;
- b) Au regard de la multiplication des sinistres de diverses natures ces dernières années, comment le Gouvernement entend-il être plus efficace tant dans l'anticipation de ces événements que dans les interventions de ses services dédiés ? A cet égard, il serait judicieux de procéder à une réorganisation du dispositif actuel de gestion des catastrophes ;
- c) Accélérer la formation adéquate des

l'intervention humaine, réduction de la corruption).

## Secteur Enseignement, Formation et Recherche :

- a) Le Ministère des Enseignements Secondaires devrait veiller à l'intégrité de la plateforme de délivrance du matricule unique en la protégeant des intrusions malveillantes et autres manipulations.
- b) Face à l'inadéquation entre l'offre et la demande, le Gouvernement devrait veiller à l'équité dans les recrutements afin d'atténuer les récriminations des postulants recalés.
- c) Le Gouvernement devrait se pencher sur la situation des travailleurs étrangers qui évoluent dans le secteur informel au Cameroun.
- d) Quel est le nombre d'écoles publiques complètes déjà construites au Cameroun ?
- e) Le Gouvernement devrait veiller à l'entretien et à la maintenance de ces infrastructures, afin de les pérenniser.
- f) Le Ministère des Enseignements Secondaires devrait réduire les délais de publication des résultats des examens officiels au Cameroun.
- g) Quelles sont les mesures prises par le MINESEC pour endiguer définitivement le phénomène de fuite des épreuves lors des examens officiels au Cameroun ?
- h) Qu'est-ce qui explique le phénomène persistant d'arriérés de bourses dûs aux étudiants camerounais à l'étranger ?
- i) Le Gouvernement devrait clarifier la situation, au regard de la divergence des chiffres avancés : 1 an d'arriérés pour le MINESUP, contre 2 à 3 ans pour les étudiants.
- j) Quel est le pourcentage de la coopération internationale dans le financement de la recherche au Cameroun ?
- k) Le Gouvernement devrait également encourager les entreprises locales à financer la recherche au Cameroun ;
- l) Comment le MINEFOP facilite-t-il concrètement l'insertion professionnelle des diplômés desdits Centres de formation publics ?
- m) Le MINEFOP devrait faire connaître davantage ces établissements publics qui offrent des formations qualifiantes à moindre coût ;
- n) Quel est le bilan de la mise en place du programme des cantines scolaires dans les six Régions prioritaires du Cameroun ?
- o) Quel est le bilan de la digitalisation des enseignements dans le cycle secondaire au Cameroun ?
- p) Quelles sont les mesures prises par le Gouvernement pour juguler la pénurie de logements dans les universités au Cameroun ?
- q) A quand la loi d'orientation de la recherche au Cameroun ?
- r) Comment le MINEFOP facilite-t-il concrètement l'insertion professionnelle des diplômés des centres de formation ?
- s) La Stratégie nationale de l'alimentation scolaire devrait être pérennisée au-delà de 2030, au regard de son impact sur les performances scolaires et l'économie locale ;
- t) Le Gouvernement devrait envisager, pour en réduire le coût, la fabrication locale du matériel nécessaire à la digitalisation des enseignements ;
- u) Le Gouvernement devrait mener une étude similaire dans les institutions universitaires privées, qui représentent 20% des effectifs, afin de compléter son enquête.
- v) Le recrutement de chercheurs devrait s'accompagner d'un programme permanent de formation continue, afin d'optimiser leur rendement ;

- w) Le Gouvernement devrait collaborer avec les entreprises, afin d'offrir une formation professionnelle adaptée aux besoins réels du marché de l'emploi au Cameroun.

## Secteur Santé :

- a) Sur la base du bilan satisfaisant présenté par le Ministre, nous devrions nous questionner sur l'origine du financement même de ce vaste projet qu'est la CSU sachant que nous ne percevons pas encore clairement l'existence d'une réglementation en la matière qui permette de déterminer la qualité du contributeur ;
- b) Dans la lutte contre le paludisme, le Gouvernement pourrait créer une journée nationale d'investissement humain qui va permettre d'assainir les zones marécageuses réputées être des lits de reproduction des moustiques ;
- c) Intégrer le dépistage des cancers dans la CSU pour lever la barrière financière ;
- d) Vulgariser les nouvelles techniques de dépistage dans les centres de santé des districts.

## Secteur Communication, Culture, Sports et Loisirs :

- a) La persistance de la problématique concernant le staff technique des Lions indomptables fanions ;
- b) Que les droits d'auteur soient répartis de manière équitable dans la plus grande transparence et que les deux autres tranches attendues pour solder complètement la dette de la CRTV pour la période 2015-2017 soient réglées dans les délais raisonnables afin d'éviter un autre mouvement d'humeur des artistes ;
- c) La faible visibilité sur les réseaux sociaux et les effets limités de la campagne d'éducation civique en ligne
- d) L'on s'interroge sur les verrous qui obscurcissent la mise en application de la Loi

relative à la cyber sécurité et à la cybercriminalité au Cameroun ?

- e) A quand la reprise des travaux de finalisation du stade d'Olembé et le démarrage des travaux liés aux infrastructures connexes ?
- f) Au-delà du montant colossal déjà englouti dans la construction de ce complexe, et des lourds dommages financiers occasionnés par le contentieux avec l'entreprise Magil Construction, l'option envisagée de reprendre les travaux de cette infrastructure en régie, peut-elle garantir une gestion transparente, efficiente des financements qui seront mis à disposition en vue de la finalisation des travaux dudit complexe ?
- g) Qu'est ce qui coince au sein des fédérations et quelles stratégies sont envisagées à l'effet d'organiser au sein de ces instances, des élections libres et transparentes qui soient de nature à satisfaire l'ensemble des acteurs ?
- h) Quelles sont les dispositions prises pour assurer la sécurisation et la protection des données dans un contexte marqué par la montée en puissance des attaques cybernétiques ?
- i) Veiller à la redistribution équitable et transparente du montant dû dédié à l'apurement par la CRTV, des arriérés de la redevance au titre du droit d'auteur et des droits voisins pour la période 2015-2017 aux artistes.
- j) Budgétiser et allouer une subvention revalorisée et transparente à la presse privée.
- k) Clarifier le rôle et l'indépendance du futur Conseil de Déontologie Journalistique.
- l) Renforcer les moyens de contrôle pour assainir le secteur de la publicité.
- m) Faciliter un dialogue d'urgence entre la tutelle et la FECAFOOT pour garantir la tenue d'élections apaisées et éviter une crise supplémentaire.

## Secteur Affaires sociales :

- a) Que préconise le Gouvernement pour sauver la SOSUCAM, leader du marché camerounais du sucre qui peine à relancer ses activités ?
- b) Quel est le niveau d'avancement des travaux de la Commission chargée de finaliser le projet de convention collective nationale de l'enseignement privé au Cameroun ?
- c) Que préconise le Gouvernement pour assurer aux enfants ayant des besoins éducatifs particuliers ou en situation d'handicap d'accéder à l'apprentissage au même titre que ceux de leurs âges ?
- d) Qu'est-ce qui est fait par le Gouvernement pour mettre fin aux infanticides et féminicides dont l'occurrence est de plus en plus élevée dans notre pays ?
- e) Quelle est la situation actuelle de la SOSUCAM après sa sortie d'une crise qui lui a fait subir d'énormes pertes matérielles et financières en début d'année ?
- f) Que préconise le Gouvernement pour mieux sensibiliser les aveugles et malvoyants sur l'utilité et l'importance des nouveaux outils électoraux mis à leurs dispositions par ELECAM lors de l'élection présidentielle d'octobre dernier ?
- g) Quelles sont les actions menées par le Gouvernement pour faciliter à la femme rurale l'accès aux services financiers, aux formations techniques et aux technologies adaptées à leurs besoins ?
- h) Promouvoir davantage l'inclusion et l'autonomisation des personnes âgées, en développant des programmes de participations actives, des initiatives de volontariat adaptées et un meilleur accès à l'information ainsi qu'aux outils numériques ;
- i) Mener une lutte acharnée contre la négligence et l'insolence en mettant en place des mécanismes efficaces

de signalement et de suivi des cas de maltraitance, et en encourageant davantage l'organisation, par les administrations et les structures concernées, d'activités sociales, culturelles et récréatives pour les personnes âgées.

## Secteur Infrastructures :

- a) Quelles sont les mesures prises pour assurer la durabilité du réseau d'eau une fois les travaux achevés ?
- b) Quels sont les critères et les garanties de qualité mis en place pour s'assurer que la nouvelle méthode de réhabilitation des routes prolongera effectivement la durée de vie de la chaussée de 10 à 15 ans ?
- c) Comment le MINHDU réévalue-t-il l'impact socio-économique des projets sur les populations locales notamment en termes de création d'emplois et de réduction de la pauvreté ?
- d) Comment se fera la gestion du compte commun entre les communautés urbaines et les communes ?
- e) Quelles sont les mesures spécifiques mises en place pour améliorer la sélection au concours national du meilleur projet d'innovation numérique ?
- f) Pourrait-on connaître le pourcentage de financement de l'Etat du Cameroun et la BDEAC sur le projet de la pénétrante nord de la ville de Yaoundé ?
- g) A quand la fin de l'opérationnalisation de la plateforme foncière ?
- h) La nécessité de pallier au déficit énergétique et de veiller à la construction des voies ferroviaires et du terminal minéralier en vue d'optimiser les capacités de production et d'exportation ;
- i) Dans le cadre de la nouvelle stratégie de durabilité des routes en terre visant à stabiliser 2 000 km avec des solutions innovantes, est-il possible d'indiquer

les progrès réalisés à ce jour ? Les principaux obstacles rencontrés ? Les mesures prises pour assurer la durabilité et l'efficacité de cette initiative ?

- j) L'état actuel d'avancement des travaux du projet d'électrification rurale par systèmes solaires photovoltaïques, portant sur 200 localités ? Les localités déjà bénéficiaires à ce stade ? Les dispositions prises pour assurer le respect des délais de mise en œuvre de ce projet prioritaire ?
- k) Le Gouvernement devrait impliquer davantage les populations locales dans le suivi des projets et intégrer le tronçon routier Mbama-Messamena dans une vision régionale d'aménagement du territoire.

## Secteur Production et Commerce :

- a) Accentuer et veiller à l'effectivité des opérations de contrôle norme/qualité ainsi que les mécanismes d'acquisition des marchandises commercialisées dans le cadre des ventes promotionnelles ;
- b) Comment pourrait-on durablement nourrir l'ambition de faire de l'agriculture un moteur de croissance et de souveraineté alimentaire dans un contexte où persiste la crise sécuritaire ?
- c) La nécessité de veiller à l'efficacité réelle du soutien apporté par le Gouvernement et ses partenaires à la modernisation des exploitations ;
- d) Comment expliquer les lenteurs qui caractérisent le processus d'industrialisation locale du secteur minier ;
- e) Augmentation abusive de 10 à 25% des prix de certaines denrées de base (huile, riz, sucre, etc.) due à l'opportunisme de commerçants profitant des rumeurs de pénurie post-électorale ;
- f) Disponibilité limitée des produits «Made in Cameroon» ;

- g) Faible compétitivité des produits locaux ;
- h) Déficit de communication sur les opportunités du PIISAH ;
- i) Chute drastique du prix du kilogramme de cacao bien en-deçà des prévisions gouvernementales. De ce fait, le Gouvernement devrait protéger les revenus des planteurs à court terme et accélérer la transformation locale pour une résilience à long terme.
- j) Face au coût élevé et fluctuant des intrants de l'élevage (maïs et soja), qui représentent jusqu'à 70% du coût de production ; sauver la filière et ses emplois revient à traiter la crise des intrants comme une urgence nationale.
- k) Pour le PIISAH, tout faire pour le rendre visible, avec une communication forte et un renforcement des contrôles des prix.

## Secteur recettes :

- a) Quelle est la pertinence de la stratégie budgétaire nationale face aux défis conjoncturels actuels ?
- b) Cette politique d'endettement externe non conventionnel garantit-elle la stabilité budgétaire à long terme ?
- c) Face à l'ampleur des financements externes et des SEND's il y'a lieu de se demander si la stratégie budgétaire nationale est adaptée face aux défis conjoncturels actuels ?
- d) Cette politique d'endettement externe non concessionnel garantit-elle la stabilité budgétaire à long terme ?

## II. FORA D'ECHANGES AVEC LA CHAMBRE DES COMPTES DE LA COUR SUPREME :

### 1. XXXI<sup>ème</sup> FORUM D'ÉCHANGES ENTRE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LA CHAMBRE DES COMPTES DE LA COUR SUPREME



L'an deux mille vingt-cinq et le premier du mois de juillet s'est tenu à partir de 10 heures 30 minutes au siège de l'Assemblée Nationale de Yaoundé, le XXXI<sup>ème</sup> forum d'échanges entre la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale et la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

La phase protocolaire a été ponctuée par le mot de bienvenue de Madame la Présidente de la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale ainsi que l'allocution de Monsieur le Président de la Chambre des Comptes de la Cour suprême.

Après les civilités d'usage au cours desquelles le caractère fructueux et harmonieux de la collaboration entre les deux entités a été salué, ces deux personnalités ont rappelé le contexte qui a prévalu à l'organisation de cette rencontre à savoir : « le rôle de la Chambre des Comptes dans la lutte contre la corruption ».

Conformément au projet d'ordre du jour, l'exposé portant sur « Le rôle de la Chambre des Comptes dans la lutte contre la corruption » a été développé par monsieur ONANA ETOUN-DI Félix, Avocat Général près la Chambre des Comptes.

Cet exposé a été présenté en deux parties, à savoir : la présentation des différentes actions de prévention de la corruption d'une part et d'autre part le dispositif répressif des actes de corruption.

En ce qui concerne les actions de prévention de la corruption, l'exposant a particulièrement mis l'accent sur la sensibilisation des différents acteurs de la production des comptes, la sensibilisation du personnel de la juridiction financière, le contrôle et le jugement des comptes, les conseils et l'assistance aux pouvoirs publics ainsi que les recommandations afférentes.



Pour ce qui est du dispositif des actes de corruption mis en place par la juridiction financière, l'intervenant a relevé qu'à la suite des contrôles et audits effectués, des irrégularités comptables, des défaillances dans la tenue des comptes et des comportements frauduleux peuvent être constatés en l'occurrence les fautes de gestion, la gestion de fait ou les faits susceptibles de constituer une infraction à la loi pénale. A cet effet, en répression des manquements observés, la Chambre des Comptes prononce plusieurs types de sanctions à savoir : des sanctions **pécuniaires, des déchéances** et bien d'autres, conformément à la réglementation en vigueur.

Cet exposé a donné lieu à des échanges et à des débats très édifiants qui ont globalement porté sur l'enrichissement illicite, l'absence (déficit) d'une norme juridique visant à lutter contre la corruption, la nécessité pour le Cameroun de se conformer aux normes communautaires, la faible coopération interne avec les institutions de lutte contre la corruption.

A la fin, les recommandations suivantes ont été formulées :

- l'internalisation par le Cameroun des Directives CEMAC relatives aux Lois de Finances et au Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques qui prescrivent à chaque Etat-membre de créer en son sein une Cour des

Comptes, qui est l'Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques ;

- la prise des décrets par le Président de la République précisant les modalités d'application de la loi n°003/2006 du 25 avril 2006 relative à la déclaration des biens et avoirs ;
- la création d'un comité en charge du suivi des recommandations de la juridiction financière comprenant les membres de l'Assemblée Nationale et de la Chambre des Comptes ;
- la mise en place des représentations régionales de la Commission Nationale Anticorruption (CONAC) ;
- la création des Tribunaux Régionaux des Comptes pour accompagner les institutions de lutte contre la corruption ;

La révision du cadre normatif et institutionnel actuel de la lutte contre la corruption.

## 2. XXXII<sup>ème</sup> FORUM D'ECHANGES ENTRE LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LA CHAMBRE DES COMPTES DE LA COUR SUPREME

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt du mois de Novembre, s'est tenu au siège de l'Assemblée Nationale à Yaoundé, le XXXII<sup>ème</sup> Forum d'échanges entre les membres de la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale et la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

Ce forum d'échanges s'est déroulé en deux (02) phases : La phase protocolaire et celle relative aux travaux proprement dits.

La phase protocolaire a été marquée par trois (03) interventions :

- Le mot de bienvenue de Madame la Présidente de la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale ;
- L'allocation de Monsieur le Président de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême ;
- La lecture du rapport de synthèse des travaux et recommandations du XXXI<sup>ème</sup> Forum d'échanges tenu le 1<sup>er</sup> Juillet 2025 entre les deux Institutions.

La seconde phase a été consacrée à la présentation de l'exposé qui avait pour thème : « **Rapport de certification du Compte Général de l'État comme outil d'aide au contrôle parlementaire des lois de finances** » présenté par Monsieur **YEBGA MATIP Emmanuel**, Conseiller Maître à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

Après avoir suivi avec attention l'exposé et les échanges qui s'en sont suivis, les participants au forum



## - NOTENT :

1. L'absence de l'internalisation totale des Directives CEMAC et plus précisément l'inexistence d'une Cour des Comptes qui est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques ;
2. La faible implémentation de la décentralisation pour impacter le développement au niveau local ;
3. L'inexistence à la Présidence de la République ou dans les Services du Premier Ministre d'un comité en charge du suivi des recommandations de la juridiction financière ;
4. La non-opérationnalisation des Tribunaux Régionaux des Comptes (TRC) ;
5. L'obsolescence du cadre normatif et institutionnel pour la lutte contre l'enrichissement illicite.

## - RECOMMANDENT :

1. L'internalisation par le Cameroun des Directives CEMAC relatives aux lois de finances et au Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques qui prescrivent à chaque Etat-membre de créer en son sein une Cour des Comptes, qui est l'Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques ;

2. Le renforcement de la décentralisation en vue d'accélérer le développement au niveau local ;

3. La création d'un comité en charge d'un meilleur suivi des recommandations de la juridiction financière comprenant les membres de l'Assemblée Nationale et de la Chambre des Comptes ;

4. La mise en place d'une plateforme d'échanges comportant les membres de la



Juridiction des comptes, les Parlementaires et le Gouvernement (Ministère des Finances) ;

5. La création des Tribunaux Régionaux des Comptes pour accompagner les institutions de lutte contre la corruption ;

6. La révision du cadre normatif et institutionnel actuel pour lutter contre l'enrichissement illicite.

## III. ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MEMBRES DE LA COMFIB ET DE LA CTA

**Séminaire de renforcement des capacités avec le Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques (PSSFP) sur la mise en œuvre de la loi portant fiscalité locale.**

### 1. Contexte et objectif du séminaire

Le séminaire s'est tenu le **3 avril 2025** à l'Assemblée nationale, dans le cadre du renforcement des capacités des Parlementaires en matière budgétaire. Il a réuni :

- Les Députés membres de la Commission des Finances et du Budget,
- Leur Cellule Technique d'Appui (CTA),
- Des Représentants de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

Le thème central portait sur : « Les enjeux de la mise en œuvre de la loi portant fiscalité locale » (loi n°2024/020 du 23 décembre 2024), avec pour but de clarifier les mécanismes de la réforme et d'en faciliter l'application.

### 2. Déroulement des travaux

Les travaux se sont articulés en **deux présentations principales**, suivies d'échanges et de recommandations.

#### **A. Présentation 1 : Les contours de la réforme de la fiscalité locale animée par M. Alain Thierry MVOGO MVOGO (DGI/MINFI)**

##### **Contexte et objectifs :**

- La réforme s'inscrit dans un processus de **décentralisation renforcée**, impulsé par le Chef de l'État et consolidé par les assises nationales (Grand Dialogue National 2019).
- Objectifs : améliorer l'autonomie financière des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), optimiser le rendement fiscal local, simplifier les prélèvements et renforcer la redevabilité.

##### **Axe 1 : Politique fiscale locale ambitieuse**

- **Distinction claire des recettes** entre communes et régions :
  - **Communes** : centimes additionnels, patentes, taxe foncière, taxe de séjour, redevance forestière, taxe de développement local, etc.
  - **Régions** : quotités des redevances pétrolières, minières, taxe spéciale sur les produits pétroliers, timbre d'aéroport, etc.
- Mise en place de mécanismes de **péréquation** (intercommunalité et inter-régionalité) pour réduire les déséquilibres territoriaux.

##### **Axe 2 : Administration fiscale renouvelée**

- Transformation des **Centres Divisionnaires des Impôts en Centres de Fiscalité Locale et des Particuliers (CFLP)**.
- Création d'**Unités de Suivi de la Fiscalité Locale (USFL)** dans chaque CTD.
- **Dématérialisation** des procédures et interopérabilité des systèmes.

### **Axe 3 : Mesures budgétaires et financières**

- Instauration de la **Dotation Générale de la Décentralisation (DGD)**.
- Mise en place du **Compte Unique du Trésor (CUT)** géré par la CAMPOST pour un accès direct des CTD à leurs ressources.

### **Calendrier de mise en œuvre :**

- **Court terme** (dès le 15 février 2025) : caravane d'information, transfert des fichiers, textes d'application, codification des prélèvements.
- **Moyen/long terme** : consolidation des CFLP et USFL, opérationnalisation des télé centres fiscaux, indexation des bases fiscales.

## **B. Présentation 2 : Mécanismes de mise à disposition des ressources et interopérabilité des systèmes**

Animée par M. Achille Nestor BASAHAG (PSSFP)

### **Mécanismes existants :**

- Produits des impôts communaux, centimes additionnels, crédits transférés, etc.
- Cadre juridique : directive CEMAC, circulaire budgétaire, décret du 28 février 2024.

### **Limites identifiées :**

- Gestion des crédits transférés (délais de paiement dépassant 90 jours).
- Lenteurs dans la péréquation et insuffisance des dotations.
- Absence de suivi précis des recettes locales et conflits de compétences entre services financiers.

### **Innovations introduites :**

- **Accès direct des CTD** à leurs ressources via le **CUT**.
- **Interopérabilité des systèmes** (TAX-GOV, TRESOR PAY, PATRIMONY, SIMBA, CAMPOST) pour automatiser la collecte, la centralisation et la répartition.
- **Digitalisation complète** des circuits de recettes (principe du « tout digital »), avec assouplissements pour les zones non couvertes.

## **3. Échanges et interrogations des participants**

Les débats ont porté sur :

- les **relations Mairie – Centre de Fiscalité Locale et des Particuliers (CFLP)** : clarification des

rôles et suivi quotidien des recettes.

- Le **rôle de la CAMPOST** : critiques sur sa lenteur et sa visibilité, mais reconnaissance de son rôle central dans la digitalisation.
- **La péréquation** : nécessité de revoir les critères pour plus d'équité.
- **La couverture numérique et énergétique** : comment inclure les CTD non connectées ?
- **La place des maires et des tribunaux régionaux des comptes** : renforcement du contrôle citoyen et juridictionnel.
- Les **consignations pour création d'entreprises** : risques de pénalisation et attente d'une harmonisation CEMAC.

#### 4. Recommandations issues des échanges

1. **Réviser les mécanismes de péréquation** pour une répartition plus équitable et transparente.
2. **Renforcer la proximité administrative** et l'accompagnement des CTD, surtout dans les zones vulnérables.
3. **Institutionnaliser les Tribunaux Régionaux des comptes** pour garantir le contrôle et la sincérité des finances locales.
4. **Accélérer la digitalisation** tout en prévoyant des modalités adaptées aux zones non couvertes.
5. **Harmoniser les règles de consignation** via une directive CEMAC pour favoriser la compétitivité.

#### 5. Conclusion

Le séminaire a permis :

- une **compréhension partagée** des enjeux de la réforme de la fiscalité locale ;
- un **dialogue constructif** entre Parlementaires, Experts et Techniciens ;
- l'émergence de **propositions concrètes** pour une mise en œuvre efficace et inclusive.

Les participants ont affirmé leur engagement en faveur d'une **gestion transparente et performante des finances publiques locales**, essentielle à la décentralisation et au développement territorial.

## B. DEUXIEME PARTIE : ACTIVITES LEGISLATIVES DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET



### I. Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire

Le 1er juillet 2025, la Conférence des Présidents a reçu du Gouvernement le Document de Programmation Économique et Budgétaire à moyen terme 2026-2028, lequel sert de base au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en relation avec la préparation du projet de budget de l'État pour l'exercice 2026. Conformément aux articles 24 et 50 de la Loi portant Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, la Conférence a confié l'examen approfondi dudit document à la Commission des Finances et du Budget qui s'est réunie le jeudi 3 juillet 2025.

Le Document de Programmation Économique et Budgétaire a été présenté par le Ministre des Finances, en présence du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Relations avec les Assemblées.

#### 1. Explications du Gouvernement

Intervenu pour présenter les orientations du Document de Programmation Économique et Budgétaire (DPEB) à moyen terme pour la période 2026-2028, le Ministre des Finances a rappelé l'importance du DOB dans le processus budgétaire, exhortant à une meilleure appropriation et intégration de cette réforme tant au niveau du Gouvernement que du Parlement.

Il a ensuite indiqué que les perspectives de l'économie mondiale seraient moins favorables en raison de la réorientation des politiques économiques, de l'intensification des tensions commerciales et d'un climat d'incertitudes persistantes. Aussi, a-t-il révélé que les ajustements

monétaires engagés dans les grandes économies avancées continuent de restreindre l'accès au financement international, via un resserrement des conditions financières et des sorties de capitaux.

Malgré ce contexte mondial incertain, pour le Ministre, l'économie camerounaise resterait dynamique à l'aune de la politique budgétaire du triennat à venir axée sur la consolidation budgétaire afin de maintenir la dette publique sur une trajectoire soutenable, tout en assurant le financement efficace de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30).

Pour y parvenir, a révélé le Ministre, la politique fiscale ciblera une augmentation des recettes internes non pétrolières, de 13,2 % du PIB en 2025 à 13,7 % sur le triennat, ainsi que l'opérationnalisation de la loi sur la fiscalité locale. Cette dernière prévoit une affectation progressive aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) des recettes qui leur sont dédiées, à hauteur de 0,3 % du PIB en 2026 et 0,4 % les deux années suivantes. Un effort de mobilisation qui sera soutenu par des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale et de sécurisation des recettes issues de la fiscalité interne, des droits de douane et des recettes non fiscales.

Concernant les dépenses, le Ministre des Finances a signalé que le Gouvernement poursuivra la rationalisation des dépenses primaires, courantes et en capital. Il a également indiqué qu'un accent particulier sera mis sur le dégrossissement des chapitres communs en vue de leur suppression effective dès 2026. Cette mesure permettra de les remplacer par des dotations pour dépenses accidentelles et imprévisibles, plafonnées à 10 % des crédits budgétaires, conformément au Décret n° 2025/00316/PM du 13 février 2025.

Le Représentant du Gouvernement a par la suite énuméré les projets prioritaires qui feront l'objet d'un encadrement Gouvernemental renforcé au cours du triennat 2026-2028 dans les secteurs des infrastructures, de l'agriculture, de l'industrie, du social et de la gouvernance. En conclusion, il a présenté les projections budgétaires pour la période 2026-2028 et identifié les principaux risques – macroéconomiques, institutionnels et financiers – susceptibles d'affecter la mise en œuvre de la politique budgétaire envisagée.

Au cours de la discussion générale qui a suivi la présentation du DPEB, les Commissaires ont formulé un certain nombre de constats et d'interrogations.

## **Sur la forme**

Les Commissaires ont salué l'amélioration continue de la structure du document et le respect des délais de transmission. Ils ont également apprécié la mise à disposition, sur demande, de l'état d'avancement des recommandations issues du DOB 2024.

## **Sur le fond**

### **S'agissant des prévisions de croissance**

La Commission des Finances et du Budget a appelé à l'identification des secteurs moteurs susceptibles d'impulser significativement la croissance économique.

## Sur les recettes

La Commission encourage le Gouvernement à poursuivre les réformes visant à accroître les recettes internes non pétrolières, tout en sollicitant des éclaircissements sur :

- l'impact attendu de la loi sur la fiscalité locale ;
- les recettes fiscales issues de la formalisation du secteur informel ;
- l'apport du nouveau système de déclaration de l'IRPP à l'amélioration du recouvrement ;
- l'état d'avancement du Code Général des Recettes non Fiscales ;
- le contrôle effectif des recettes pétrolières gérées par la SNH ;
- les mesures visant à réduire les pertes de TVA ;
- Les stratégies d'optimisation du recouvrement des recettes non fiscales, ainsi que les projections pour le triennat.

## Concernant les dépenses

La Commission s'est interrogée sur :

- les raisons de l'augmentation prévue des dépenses de personnel, malgré les réformes engagées (AIGLES) ;
- les garanties de paiement de la Contribution Communautaire d'Intégration (CEEAC) et son internalisation juridique ;
- la pertinence de la subvention à ENEO au regard des insatisfactions tarifaires, et impact potentiel du rachat des actions d'ACTIS ;
- les mesures envisagées pour accroître les dépenses en capital sur ressources propres et améliorer l'exécution des projets d'investissement.

## Dans le secteur administration générale et financière

Les Commissaires ont requis des précisions sur :

- les modalités de gestion des fonds empruntés auprès des Partenaires au développement ;
- l'application de la loi sur le mandatement des salaires aux dirigeants d'entreprises publiques dont le mandat est échu ;
- l'actualisation des données du PIB en vue d'une meilleure évaluation comparative.

### o Décentralisation

- l'état de mise en œuvre de la loi sur la fiscalité locale et son impact sur le recouvrement, s'agissant notamment de la survenue d'éventuels conflits d'intérêts avec la DGI.

## Dans le secteur de la production

Les Membres de la Commission ont requis des éclaircissements sur :

- l'état d'avancement du recensement général de l'agriculture et de l'élevage ;

- la mise en valeur des terres dédiées au projet «Plaine Centrale» (Adamaoua) ;
- les mesures concrètes envisagées pour l'import-substitution ;
- les raisons de la sous-exploitation des ressources pétrolières et gazières ainsi que des risques de dépréciation face aux énergies alternatives ;
- les dispositions visant à favoriser la participation locale au capital des sociétés étrangères.

## **Dans le Secteur des Infrastructures**

Ils ont questionné :

- le calendrier de construction du barrage hydroélectrique sur la Menchum ;
- le projet d'usine de production locale de bitume ;
- les solutions durables envisagées pour la gestion des déchets urbains ;
- le niveau d'avancement des travaux de construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen et des voies de contournement de Yaoundé ;
- la récurrence des problèmes d'approvisionnement en eau potable ;
- l'adéquation entre les missions de service public incombant à l'entreprise publique Cameroon Water Utilities (CAMWATER) et la conduite de son projet de commercialisation d'eau minérale ;
- l'entretien des routes rurales et la nécessité d'une enveloppe budgétaire subséquente ;
- l'état de décrépitude du tronçon BEKOKO–TIKO–LIMBE–BUEA qui appelle à son inscription urgente dans le plan de réhabilitation.

## **Dans le secteur enseignement**

Vos Commissaires se sont appesantis sur le financement des infrastructures universitaires en cours.

## **Dans le secteur santé**

Les préoccupations de vos Commissaires se sont cristallisées autour des mesures visant à compenser le retrait du financement de l'USAID.

## **S'agissant des autres politiques publiques**

Les Membres de la Commission des Finances et du Budget se sont interrogés sur :

- les stratégies de lutte contre l'insécurité en milieu urbain et rural ;
- la situation sécuritaire ainsi que les plans de restructuration des Régions en crise ;
- la persistance des retards dans les projets d'infrastructures ;
- la mention d'une Ordonnance non encore ratifiée dans le DPEB ;
- l'absence de provision budgétaire pour les échéances électorales de 2026 ;
- la non-tenu du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

- la pertinence de la limitation des mandats des dirigeants d'entreprises publiques ;
- la justification du dégrossissement des chapitres communs et modalités de gestion des dépenses accidentelles ;
- l'identification des partenaires pour l'emprunt extérieur de 650 milliards de FCFA prévu en 2026 ;
- la prise en compte des recommandations du Programme Économique et Financier avec le FMI ;
- les mécanismes de priorisation des investissements et de rationalisation des dépenses de fonctionnement ;
- les mesures susceptibles d'accélérer l'exécution des budgets d'équipement ;
- la gestion des risques liés à une baisse des cours du pétrole et des produits d'exportation ;
- l'adéquation des dotations budgétaires au regard des réalisations effectives ;
- la gestion des risques de non-paiement des fonds de contrepartie des projets financés par les partenaires ;
- la possibilité de concentrer les ressources sur des secteurs ciblés pour éviter un effet de saupoudrage ;
- la justification du cautionnement de soumission exigé par la CDEC et son impact sur la sous-consommation du BIP.

## 2. SUGGESTIONS

Au terme des échanges, la Commission a formulé les recommandations suivantes :

- Réduire significativement le train de vie de l'État et réaffecter les ressources économisées aux secteurs prioritaires.
- Accélérer l'exploration et l'exploitation des ressources minières, gazières et pétrolières pour soutenir le développement et éviter leur dépréciation.
- Renforcer le potentiel énergétique national afin d'accompagner les projets industriels structurants.
- Finaliser la réforme foncière pour développer l'agriculture et limiter la spéculation.
- Réviser à la baisse le montant du cautionnement de soumission exigé par la CDEC, lequel entrave l'exécution du BIP.
- Renforcer la transparence dans la gestion des recettes pétrolières.
- Améliorer les mécanismes de recouvrement de la TVA, notamment via la facturation électronique.
- Optimiser le recouvrement des recettes non fiscales pour atteindre l'objectif de 600 milliards de FCFA.
- Poursuivre la simplification des procédures administratives et financières pour améliorer la gouvernance et la productivité.
- Garantir la transparence dans la gestion des fonds empruntés auprès des bailleurs.
- Clarifier le cadre juridique relatif aux mandats des dirigeants d'entreprises publiques.
- Prendre des mesures fortes pour améliorer l'accès à l'eau potable dans les villes, notamment face à la pression démographique.
- Accélérer la réhabilitation et la construction d'axes routiers stratégiques (Douala-Yaoundé, Douala-Buéa, Ngaoundéré-Garoua, Mora-Dabanga-Kousséri).
- Transmettre à la Représentation Nationale, deux fois par an (juin et novembre), un état d'avancement des recommandations du DOB.

- Accélérer le transfert effectif et ponctuel des ressources aux CTD pour renforcer leur autonomie.
- Déployer une stratégie urgente pour la prise en charge des patients affectés par le retrait de l'USAID.
- Accélérer la mise en œuvre effective de la loi sur la fiscalité locale.
- Engager sans délai les travaux de construction du barrage de la Menchum.
- Accélérer l'exécution du projet d'usine de production de bitume.
- Procéder en urgence aux recensements général de la population et de l'habitat, ainsi que de l'agriculture et de l'élevage.
- Mettre en place une stratégie écologique pour la gestion et la valorisation des déchets urbains.
- Veiller à la tenue régulière des sessions du Conseil Supérieur de la Magistrature.
- Engager effectivement le projet de reconstruction et de modernisation de la SONARA.
- Finaliser les études et engager la construction du Port en eau profonde de Limbé.

## II. SYNTHÈSE DES PROJETS DE LOIS EXAMINÉS PAR LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

### 1. PROJET DE LOI N° 2082/PJL/AN INSTITUANT UNE CESSIION LEGALE OBLIGATOIRE SUR LES PRIMES OU COTISATIONS ET SUR LES TRAITES DE REASSURANCE AU CAMEROUN



Lors de ses assises du 19 juin 2025, la Conférence des Présidents a émis un avis favorable sur la recevabilité du projet de loi n° 2082/PJL/AN. Elle a confié l'examen approfondi du texte à la Commission des Finances et du Budget conformément aux articles 24 et 38 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale qui s'est réunie le 23 juin 2025 pour en mener l'étude.

Présenté par le Ministre des Finances qu'assistait le Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances, en présence du Ministre délégué à la Présidence de la République chargé des Relations avec les Assemblées, à la lumière de son exposé des motifs, ce projet vise à instaurer une cession légale obligatoire sur les primes ou cotisations ainsi que sur les traités de réassurance au Cameroun.

En effet, il a été constaté que les sociétés d'assurance opérant au Cameroun recourent massivement à la réassurance internationale, entraînant d'importantes sorties de devises, estimées à environ 45 milliards de francs CFA par an. Cette situation a généré un manque à gagner pour l'État de l'ordre de 119 milliards sur la période 2019-2023. L'objectif de ce dispositif est donc de retenir sur le territoire national, deuxième marché de la zone CIMA, l'épargne générée par l'industrie assurantielle, en vue de son réinvestissement dans l'économie locale.

Pour rappel, la cession légale est un mécanisme qui oblige chaque société d'assurance à transférer une quote-part déterminée de ses primes ou cotisations à une administration dédiée ou à un organisme public de réassurance. Ce système garantit le règlement effectif

des sinistres grâce à une couverture à double niveau et contribuera ainsi au renforcement des capacités de notre économie, tout en limitant les sorties de devises jusqu' alors placées à l'étranger par les assureurs locaux.

En outre, ce mécanisme permet à l'État d'assurer une meilleure surveillance du secteur des assurances grâce à sa participation dans toutes les affaires souscrites sur le marché. Sous cet angle, un sinistre tel que celui de la SONARA aurait pu être couvert. De nombreux pays africains, à l'instar du Sénégal, du Burkina Faso, de l'Algérie ou du Gabon, utilisent déjà cet outil avec des résultats significatifs.

Le projet de loi est structuré en trois (03) chapitres, comprenant vingt-huit (28) articles qui traitent successivement : i) de la consistance de la cession légale ; ii) de ses modalités de gestion ; et iii) des sanctions applicables aux contrevenants.

Il convient de préciser que cette cession légale exclut de son champ d'application les produits d'épargne et de capitalisation.

La maîtrise du système assurantiel, la prévention de l'évasion des devises et le soutien à l'économie nationale constituent les principaux enjeux du mécanisme proposé.

## a) **Présentation du Projet de Loi**

Apportant des explications complémentaires, le Ministre des Finances a rappelé que le contexte international, marqué par des difficultés croissantes de mobilisation des ressources et de rétention des devises auxquelles font face les pays en développement, oblige les États à concevoir des stratégies résilientes. Ces stratégies doivent permettre de réduire la dépendance aux marchés financiers extérieurs et le déficit de la balance des paiements. Le Cameroun, confronté à de multiples défis, ne fait pas exception.

Pour y répondre, le Membre du Gouvernement a indiqué que la cession légale constitue, dans le secteur des assurances, la déclinaison de la politique d'import-substitution en matière de services financiers prônée par le président de la République, Son Excellence Paul BIYA, et mise en œuvre par le Gouvernement.

En effet, pour garantir leur pérennité et leur solvabilité, les entreprises d'assurance doivent se couvrir auprès de réassureurs contre le paiement d'une prime. Dans la mesure où ces derniers sont principalement situés à l'étranger, cette opération entraîne des sorties de devises, dans un contexte d'amenuisement des réserves de change.

À titre illustratif, les fonds transférés sont passés de 43,68 milliards en 2019 à 52,74 milliards en 2023, soit une augmentation de 20,75 % sur le quinquennat et une sortie moyenne de devises de 49 milliards de francs CFA par an. Sur cette période, les réassureurs ont réalisé un résultat brut d'au moins 119 milliards sur le secteur assurantiel camerounais.

Le Ministre a précisé que la cession légale est un mécanisme de rétention d'une partie des fonds transférés annuellement par les assureurs. Elle oblige chaque société d'assurance à verser une part déterminée de ses primes ou cotisations à une administration spécialisée ou à un organisme public de réassurance.

Aussi, a-t-il souligné qu'il ne s'agit pas d'une charge nouvelle pour les opérateurs, mais de l'internalisation d'une partie des ressources précédemment affectées à la réassurance extérieure.

Au-delà des aspects financiers, a-t-il affirmé, le dispositif offrirait au Gouvernement un levier supplémentaire pour favoriser le développement de l'activité assurantielle, tout en renforçant les capacités de régulation et d'assainissement du secteur.

Sur le plan commercial, le Représentant du Gouvernement a indiqué que la cession légale permettrait aux assureurs nationaux de couvrir des risques plus importants et de souscrire un volume accru de contrats. Elle contribuerait ainsi à la croissance de leur portefeuille et à une meilleure pénétration de l'assurance sur le marché national, actuellement inférieure à 1 % du PIB, contre 3,8 % dans des pays comme le Maroc et 7 à 13 % dans les pays développés.

Concernant la régulation, le Ministre des Finances a expliqué que la cession d'une fraction des risques souscrits à l'échelle nationale permettrait à l'organisme gestionnaire de constituer une base de données centralisée, exhaustive et actualisée des risques garantis et des sinistres survenus dans le pays.

Pour le Ministre, un suivi ciblé pourrait ainsi être mis en place pour les institutions stratégiques, afin de prévenir des situations critiques similaires à celle du sinistre de la SONARA.

L'assainissement du secteur serait également renforcé, la réforme permettant d'obtenir une information complète sur les contrats émis par les compagnies. Cela faciliterait la lutte contre la sous-tarification, qui réduit la capacité des assureurs à indemniser les sinistres, notamment en assurance automobile, et constitue un manque à gagner pour l'État en diminuant l'assiette fiscale.

Ces retombées structurelles et conjoncturelles témoignent de la pertinence du mécanisme proposé et de sa capacité à soutenir durablement le développement du secteur.

Le Ministre a par ailleurs souligné que le nouveau dispositif prévu par ce projet de loi protège l'État et toutes les parties prenantes des dysfonctionnements passés. En effet, son existence n'est pas liée à une entité spécifique : la loi peut survivre à toute structure chargée de son application, contrairement au cadre précédent, devenu inopérant après la dissolution en 2000 de l'ex-Caisse Nationale de Réassurance.

En conclusion, il a expliqué que la pérennité de cette initiative reposera sur une pluralité de contrôles, tant au niveau national par les services compétents de son département ministériel, qu'au niveau panafricain sous l'autorité de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), garantissant une supervision de haut niveau et indépendante. De plus, l'actionnariat mixte de l'organe gestionnaire permettra d'assurer une gouvernance équilibrée, associant acteurs publics et privés.

## b) **Préoccupations des Commissaires**

La discussion générale qui a suivi la présentation du Projet de Loi par le Membre du Gouvernement a donné lieu aux préoccupations ci-après :

- le défaut d'assurance des biens de l'État, notamment la procédure d'indemnisation en cas de sinistre causé par un véhicule administratif ;
- le retard dans l'adoption des textes réglementaires pour la mise en œuvre de certaines lois, notamment sur le cautionnement, l'assurance conteneur et la Couverture Santé Universelle (CSU) ;
- les raisons du faible taux de souscription à l'assurance par la population camerounaise ;
- l'absence d'exigence d'expertise préalable pour la nomination au poste de Directeur des Assurances au Ministère des Finances ;
- le risque de subordination de l'administration chargée de la gestion de la cession légale à la Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- l'exercice effectif des missions de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) et son

impact sur le financement de l'économie nationale ;

- la prise en compte, dans l'Ordonnance en préparation par le Gouvernement, de l'impact du conflit israélo-iranien sur le prix du baril de pétrole au Cameroun ;
- l'état d'avancement du projet de réhabilitation de la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;
- les répercussions économiques du projet de loi sur la SONARA et les autres sociétés ;
- la conformité des sociétés nationales d'assurance aux dispositions en vigueur au Cameroun et au code CIMA ;
- l'existence d'un acte réglementaire encadrant l'action de l'État en tant qu'assureur en cas de sinistre ;
- la véracité des informations concernant le virement des fonds issus du match amical Cameroun-Russie sur le compte personnel du Président de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) ;
- l'audit des comptes de la FECAFOOT par le Ministère des Finances ;
- l'existence d'une assurance indicielle agricole au Cameroun ;
- les mesures envisagées par le Gouvernement pour faire face à la nouvelle politique douanière des États-Unis ;
- la nécessité de fixer un délai pour la prise des textes d'application après la promulgation d'une loi.

### c) Réactions du Gouvernement

En réponse aux préoccupations des Commissaires, le Ministre des Finances a rappelé, concernant la disparition des sociétés de réassurance telles que la CNR et la SOCAR, les crises économiques des années 1990 qui ont conduit à des réformes structurelles, notamment la dissolution de plusieurs sociétés et la création d'institutions de surveillance comme la COBAC et la CIPRES. La mauvaise gouvernance et les irrégularités de gestion ont également contribué à leur dissolution. Aujourd'hui, les compagnies d'assurance sont mieux encadrées grâce à la supervision du Ministère des Finances et de la CIMA.

Concernant le défaut d'assurance des biens de l'État, le représentant du Gouvernement a précisé que l'État est son propre assureur. En cas d'accident causé par un véhicule administratif, le sinistre est établi selon une procédure connue, et le Ministère des Finances indemnise la victime avant d'engager une action récursoire contre l'agent fautif.

Sur le retard dans l'adoption des textes réglementaires, le Ministre des Finances a reconnu des délais techniques, mais a indiqué que les textes relatifs aux lois mentionnées ont été transmis aux services du Premier Ministre. Concernant la CSU, sa mise en place est progressive et rencontre une adhésion populaire.

À propos de l'expertise requise pour la nomination du Directeur des Assurances, le Ministre a souligné que, outre les compétences techniques, des critères socio-politiques peuvent être pris en compte.

Sur le risque d'inefficacité d'un organisme de réassurance purement public, le Gouvernement privilégie une gestion mixte, ouverte aux acteurs privés, comme illustré par les exemples de la Commercial Bank Cameroun, de la Société Générale et d'ENEO.

Concernant un éventuel lien de subordination avec la Direction Générale des Impôts (DGI), le Ministre a démenti cette crainte, expliquant qu'il s'agit plutôt de transposer l'efficacité

du recouvrement fiscal à celui des primes de réassurance.

Au sujet de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), le Membre du Gouvernement a fait savoir que celle-ci joue un rôle important en tant qu'investisseur institutionnel, et qu'une réglementation communautaire est judicieusement envisagée par la COBAC et la BEAC.

Sur l'impact du conflit israélo-iranien, il a laissé entendre que la préparation et l'élaboration de l'Ordonnance ont précédé le conflit, mais le prix à la pompe reste stable au Cameroun malgré la hausse internationale.

Concernant la SONARA, le Ministre a reconnu des défaillances assurantielles ; précisant qu'un accord avec les réassureurs a permis, d'une part de payer les créanciers, et d'autre part d'examiner quatre propositions de reconstruction, dont une serait retenue pour raffiner à terme le pétrole brut camerounais.

Pour le Ministre, le projet de loi permettra un meilleur suivi des compagnies d'assurance et incitera les entreprises non assurées à souscrire une police.

La cession légale s'applique à toutes les catégories d'assurance souscrites au Cameroun et découle de la mise en œuvre du code CIMA.

L'État assureur intervient conformément à une procédure établie, avec indemnisation par le Ministère des Finances et recours contre l'agent responsable.

Sur les fonds du match Cameroun-Russie, le Gouvernement a exprimé sa méfiance vis-à-vis des rumeurs circulant sur les réseaux sociaux rappelant que l'audit de la FECAFOOT ne relève pas de la compétence du Ministère des Finances et qu'en plus, l'Agent Comptable affecté à cette structure transmet les informations sur les subventions Gouvernementales.

Face à la nouvelle politique douanière américaine, le Ministre a affirmé que l'impact sur le Cameroun est limité en raison de sa sortie de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA).

Enfin, le Gouvernement reconnaît la nécessité d'élaborer les textes d'application dans des délais raisonnables et admet le rôle du Parlement dans le suivi de ce processus.

Après ces échanges, les Commissaires ont formulé les recommandations suivantes :

- finaliser les projets de textes réglementaires en parallèle des projets de loi pour éviter les retards de mise en œuvre ;
- définir un profil de compétences pour les postes de management nécessitant une expertise avérée ;
- privilégier une structure de type privé avec participation de l'État au capital, plutôt qu'un organisme purement public ;
- renforcer les capacités au niveau régional pour améliorer le traitement et le paiement des dossiers ;
- décentraliser les services financiers pour faciliter l'accès des PME rurales ;
- alléger les procédures de financement des PME pour favoriser leur accès au crédit et améliorer leur compétitivité ;
- opérationnaliser le Fonds de Garantie Automobile.

## 2. PROJET DE LOI N° 2085/PJL/AN PORTANT LOI DE REGLEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2024



Durant ses assises du 10 novembre 2025, la Conférence des Présidents a jugé recevable le Projet de Loi n° 2085/PJL/AN portant loi de Règlement de la République du Cameroun pour l'exercice 2024. Conformément aux articles 24 et 38 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, elle a confié l'examen approfondi de ce texte à la Commission des Finances et du Budget.

Pour mener à bien cette mission, la Commission s'est réunie le 12 novembre 2025 et, en application des articles 20 et 57(2) de la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 relative au Régime financier de l'État et des Autres Entités Publiques, a examiné ledit projet de loi.

### a) Présentation du Projet de loi

S'attendant à des éclaircissements, le Ministre des Finances a, après les salutations d'usage, tenu à replacer dans son contexte l'exécution du budget de l'État en 2024, en évoquant la situation aux niveaux international, sous-régional et national.

Au plan international, le Représentant du Gouvernement a indiqué que l'exercice 2024 avait été marqué par :

- la résilience du commerce mondial malgré la persistance de crises telles que le conflit russo-ukrainien, les tensions au Moyen-Orient, le resserrement des politiques monétaires et les phénomènes météorologiques extrêmes ;
- une croissance de l'économie mondiale établie à 3,2 % ;
- un taux d'inflation de 5,8 % ;
- une croissance estimée à 1,7 % dans les pays avancés, tirée par une demande globale soutenue par l'épargne des ménages accumulée durant la pandémie de Covid-19.

Au niveau de la sous-région CEMAC, il a fait savoir que l'exécution des lois de finances a été caractérisée par :

- une détérioration de la situation budgétaire dans la plupart des pays ;
- un déficit budgétaire régional global dû à la baisse des prix du pétrole, exerçant une forte pression sur les dépenses publiques ;
- un accroissement de l'endettement ;
- une dépendance persistante aux revenus pétroliers ;

- une croissance en hausse à 2,9 % en 2024 (contre 2,5 % en 2023), grâce à la bonne tenue des activités non pétrolières ;

- un taux d'inflation en baisse à 4,2 % (après 5,1 % en 2023).

Au plan national, selon le Ministre des Finances, le contexte d'exécution des finances publiques a été influencé par :

- la hausse des prix des carburants à la pompe en février 2024 ;

- la réduction de la dette publique intérieure via des ressources issues d'un emprunt extérieur spécifique ;

- l'aboutissement positif de la 6<sup>e</sup> revue du Programme Économique et Financier (PEF) avec le FMI, ayant permis le déblocage de financements supplémentaires ;

- la poursuite de la régularisation des carrières des enseignants et du paiement des rappels dûs ;

- l'adoption d'une Loi de Finances Rectificative par l'Ordonnance n° 2024/001 du 20 juin 2024 ;

- un ralentissement de l'inflation à 5,0 % (contre 7,4 % en 2023), notamment grâce aux mesures de soutien à la consommation des ménages et aux effets des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient.

Abordant le contenu du projet de loi, le Ministre a précisé que celui-ci portait sur des autorisations budgétaires d'un montant total de 7 242,5 milliards de F CFA, équilibrées en ressources et en emplois.

S'agissant du budget général, le Membre du Gouvernement a rappelé l'exécution des dépenses présentée dans l'exposé des motifs.

Pour les Comptes d'Affectation Spéciale (CAS), il a révélé que les recettes exécutées se sont élevées à 42,4 milliards de F CFA pour des prévisions de 56,8 milliards, soit un taux de réalisation de 74,6 %. Tandis que les dépenses se sont établies à 18,3 milliards de F CFA sur des prévisions révisées de 65,6 milliards, soit un taux d'exécution d'environ 27,8 %. Ce taux faible s'explique notamment par la non-opérationnalité en 2024 du CAS pour la Reconstruction et le Développement des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, doté de 35 milliards de F CFA, ainsi que du Fonds de Développement du Secteur de l'Électricité (FDSE), doté de 15 milliards de F CFA.

Au total, pour le Ministre des Finances, l'exécution budgétaire a généré un déficit de 357,1 milliards de F CFA, résultant d'un écart entre des recettes de 5 058,1 milliards et des dépenses de 5 415,2 milliards.

Du point de vue économique, le Ministre a relevé que cette exécution a influencé la croissance, notamment grâce à l'enveloppe du Budget d'Investissement Public (BIP) qui a augmenté de 292,8 milliards par rapport à 2023, pour atteindre 1 689,3 milliards en autorisations d'engagement et 1 604,0 milliards en crédits de paiement, représentant 30,3 % du budget général. Cette hausse est attribuable aux ressources internes, en progression de 261 milliards (+47,0 %), tandis que les ressources externes ont diminué de 16,2 milliards (-2,24 %).

Pour le Ministre des Finances, la mise en œuvre des programmes ministériels et des activités du BIP s'est inscrite dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement (SND30), notamment à travers :

1. la finalisation des grands projets de première génération ;
2. la préparation des projets de deuxième génération ;
3. le renforcement de la cohésion sociale et de la décentralisation ;
4. la promotion de la substitution aux importations par l'accroissement de la production locale ;
5. la poursuite de la reconstruction des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord ;
6. le maintien de la vigilance sécuritaire et sanitaire.

Concernant la décentralisation, il a affirmé que les transferts du BIP aux Collectivités Territoriales Décentralisées ont atteint 143,3 milliards de F CFA en 2024, soit une augmentation de 28 milliards par rapport à 2023. Ces ressources ont permis de financer des projets dans les domaines de compétence des Collectivités, conformément à la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019.

Le déficit budgétaire de 357,1 milliards, ajouté à des besoins de trésorerie de 1 472,8 milliards, a entraîné un besoin global de financement de 1 829,9 milliards. Celui-ci a été couvert par :

- des prêts-projets (593,0 milliards) ;
- des émissions de titres publics (566,5 milliards) ;
- des financements bancaires (65,8 milliards) ;
- des appuis budgétaires (250,5 milliards) ;
- des financements exceptionnels (4,0 milliards) ;
- et d'autres emprunts extérieurs (349,8 milliards).

Sur la forme, le Membre du Gouvernement a indiqué que le projet de loi sous revue comprend douze annexes relatives notamment à l'exécution détaillée du budget, aux écarts entre prévisions et réalisations, aux CAS, au Compte Général de l'État, aux concours aux collectivités, au Tableau de bord des Finances Publiques (TOF), aux participations publiques, au BIP, aux financements extérieurs, aux garanties, aux modifications de crédits, ainsi qu'au rapport de la Chambre des Comptes.

Il a ensuite signalé que l'élaboration du projet de loi s'était faite en concertation avec la Chambre des Comptes, qui y a joint deux rapports :

1. un rapport sur l'exécution de la loi de finances 2024 ;
2. un rapport de certification des comptes de l'État.

La Juridiction des Comptes tout en formulant un avis défavorable sur la certification, a invité le Parlement à adopter le Projet de loi. Cet avis défavorable, qui pourrait perdurer tant que le patrimoine de l'État n'est pas entièrement intégré au Compte Général de l'Etat, résulte de la mise en œuvre progressive de la réforme de la comptabilité patrimoniale. Cette réforme, qui impose un recensement exhaustif des actifs publics, requiert des moyens substantiels et une planification pluriannuelle.

Le Cameroun est d'ailleurs le seul pays de la CEMAC dont les comptes font l'objet d'une certification depuis trois ans, ce qui témoigne de l'engagement du Gouvernement en fa-

veur de la transparence.

Le Gouvernement, a renseigné le Ministre, poursuit la mise en œuvre de cette réforme, en se concentrant sur :

1. le recensement et la valorisation des biens dans les autres régions ;
2. l'opérationnalisation de la fiche d'immobilisations ;
3. la comptabilisation des amortissements ;
4. l'alignement des dettes financières ;
5. la constatation des dépréciations des créances ;
6. le suivi des engagements hors bilan ;
7. l'enregistrement des intérêts courus non échus ;
8. le respect du seuil d'intégration des immobilisations.

## b) **Préoccupations des Commissaires**

Au cours de la discussion générale, les Commissaires ont salué la qualité des documents soumis, preuve de l'attachement du Gouvernement à la sincérité et à la transparence des finances publiques. Ils ont également pris acte des progrès réalisés dans l'apurement des Restes à Payer, tout en appelant à poursuivre les efforts dans ce sens.

Néanmoins, les Commissaires ont soulevé plusieurs interrogations relatives à :

- la sincérité des états financiers au regard de l'avis défavorable de la Chambre des Comptes ;
- les causes de la baisse des recettes pétrolières en 2024 ;
- l'intégration de la transformation locale du pétrole dans le plan de reconstruction de la SONARA, ainsi que la situation des assureurs de l'entreprise ;
- la pertinence de la politique budgétaire face à l'aggravation de la pauvreté, au déficit en infrastructures sociales et à l'inflation ;
- les stratégies pour optimiser la mobilisation des ressources et maîtriser les dépenses ;
- le recours fréquent à l'emprunt ;
- la maîtrise du déficit budgétaire ;
- les prévisions pour la construction de nouvelles cités municipales à Nkongsamba ;
- les raisons de la sous-consommation des crédits alloués aux CAS « Secteur électricité » et « Reconstruction et développement des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest » ;
- les actions pour contenir l'inflation au-delà du seuil communautaire ;
- le non-respect du transfert de 15 % du budget aux Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- la situation de la Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BCPME) ;
- l'augmentation des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's) malgré l'existence de cadres

légaux.

## c) Réactions du Gouvernement

Répondant aux préoccupations soulevées par vos Commissaires, le Ministre des Finances a, s'agissant de l'avis défavorable de la Chambre des Comptes, expliqué ce dernier par la réforme patrimoniale en cours, dont la mise en œuvre requiert des moyens importants et du temps. Il a cependant précisé que la Chambre des Comptes a malgré tout recommandé l'adoption du projet de loi.

Abordant la baisse des recettes pétrolières, le Ministre a justifié cet état de faits par le déclin de la production locale et la fluctuation du dollar ; rassurant tant sur l'intégration de la transformation locale du pétrole dans le plan de reconstruction de la SONARA que de la poursuite des discussions avec les assureurs.

Au sujet de la pauvreté et de l'inflation, le Ministre des Finances a tenu à préciser que ce sont des phénomènes mondiaux, auxquels le Gouvernement répond par des mesures de soutien au pouvoir d'achat.

Evoquant le niveau d'endettement de notre pays, le Membre du Gouvernement a rappelé que le Cameroun reste l'un des pays les moins endettés d'Afrique ; mentionnant au passage que les emprunts en devises limitent cependant sa marge de manœuvre.

- Le déficit budgétaire (2 % du PIB) reste inférieur au seuil communautaire, mais des réflexions sont en cours pour le réduire.
- Aucune enveloppe n'est prévue en 2026 pour la construction de cités municipales à Nkongsamba.
- La sous-consommation des CAS s'explique par des défis opérationnels, notamment l'insécurité dans certaines régions.
- Le transfert effectif aux collectivités représente 13 % du budget après déduction des postes non transférables. Le Gouvernement œuvre à accélérer le transfert de compétences.
- La BC-PME reste une priorité ; un audit est en cours pour relancer ses activités, notamment via des ressources dédiées à l'import-substitution.
- La hausse des SEND's est due à des retards dans la maturation des projets et à des blocages juridiques. Le Gouvernement travaille à lever ces obstacles.

À l'issue de ces échanges, les Commissaires ont procédé à l'examen des articles.

Les articles 1 à 12 ont été adoptés sans amendement, ainsi que l'ensemble du projet de loi n° 2085/PJL/AN.

### 3. PROJET DE LOI N° 2086/PJL/AN PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2025/001 DU 11 JUILLET 2025 MODIFIANT ET COMPLETANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2024/013 DU 23 DECEMBRE 2024 PORTANT LOI DE FINANCES DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2025.



La Conférence des Présidents, lors de ses assises du 10 novembre 2025, a émis un avis favorable sur la recevabilité du projet de loi n° 2086/PJL/AN portant ratification de l'Ordonnance n° 2025/001 du 11 juillet 2025. Conformément aux articles 24 et 38 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, elle a confié l'examen au fond de ce texte à la Commission des Finances et du Budget, qui s'est réunie à cet effet le 12 novembre 2025.

Le projet de loi a été présenté par le Ministre des Finances, assisté du Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances, en présence du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Relations avec les Assemblées.

De l'exposé des motifs du Gouvernement, il ressort que c'est en application des articles 85 et 86 de la loi de finances pour l'exercice 2025 que, le Président de la République a signé l'Ordonnance n° 2025/001 du 11 juillet 2025. Cette ratification confèrera force de loi à l'Ordonnance n° 2025/001, conformément à l'article 28 de la Constitution.

Cette Ordonnance vise à actualiser la Loi de Finances Initiale (LFI) en intégrant des évolutions économiques non anticipées, notamment :

- la révision des hypothèses macroéconomiques : i) le taux de croissance, ramené à 3,9 % en 2025 contre 4,1 % dans la LFI ; ii) l'inflation, estimée à 3,8 % contre 4 % ; iii) le cours du baril de pétrole, révisé à 66,94 USD contre 72,84 USD, entraînant une baisse des recettes pétrolières, partiellement compensée par une appréciation du dollar à 609,12 FCFA contre 597,69 FCFA ;

- l'apurement des stocks d'impayés du Trésor et des Bons du Trésor émis, évalués respectivement à 550 milliards et 450 milliards de FCFA fin 2024 ;
- l'augmentation de la dotation pour la réhabilitation des voiries urbaines ;
- la suspension des financements de l'USAID dans le secteur de la santé ;
- la décision de l'État de racheter les parts du groupe GEOCOTON dans la SODECOTON.

Ces ajustements ont conduit à relever le budget de l'État à 7 735,9 milliards de FCFA (dont 7 669 milliards pour le budget général en augmentation et 66,9 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale), soit une hausse de 418,2 milliards (+5,7 %) par rapport à la LFI, qui le prévoyait à 7 317,7 milliards.

Les principales modifications du budget général sont les suivantes :

## 1. Recettes internes et dons :

Elles s'élèvent à 5 434,8 milliards, en baisse de 113,3 milliards (-2 %) par rapport à la LFI (5 548,1 milliards), réparties ainsi :

- Recettes pétrolières : 641,5 milliards (-93,3 milliards, -12,7 %)
- Recettes fiscales : 3 205,6 milliards (-12,2 milliards, -0,4 %)
- Recettes douanières : 1 136,2 milliards (-7,8 milliards, -0,7 %)
- Recettes non fiscales : 361,1 milliards (stables)
- Dons : 90,4 milliards (stables)

## 2. Dépenses (hors principal de la dette) :

Elles sont portées à 5 646,14 milliards, en hausse de 82,8 milliards (+1,5 %) par rapport à la LFI (5 563,6 milliards), avec la décomposition suivante :

- Charges de personnel : 1 566,6 milliards (-20 milliards, -1,3 %)
- Dépenses de biens et services : 1 075,3 milliards (+50 milliards, +4,9 %)
- Transferts et Subventions : 931,8 milliards (+11 milliards, +1,2 %), incluant notamment le relèvement des compensations tarifaires de l'électricité (20 milliards) et une provision pour la réhabilitation de l'aéroport de Garoua (1 milliard)
- Investissement sur ressources propres : 945,8 milliards (+54 milliards, +6,1 %)
- Investissement sur financement extérieur : 693,4 milliards (-65 milliards, -9,4 %), en raison du faible taux d'exécution des projets concernés
- Intérêts de la dette : 431 milliards (+52,8 milliards, +12,3 %), suite au durcissement des conditions d'emprunt

En conséquence, le déficit budgétaire global s'établirait à 295,6 milliards (0,8 % du PIB), contre 99,5 milliards (0,3 % du PIB) dans la LFI.

### a) **Présentation du Projet de loi :**

Apportant des précisions sur la substance du Projet de loi en examen, le Ministre des Finances a souligné que cette Ordonnance répond à des bouleversements affectant l'équilibre budgétaire initial, liés à l'évolution du cadre macroéconomique et à l'émergence de nouveaux besoins. La croissance réalisée en 2024 ayant été inférieure aux prévisions, l'hypothèse pour 2025 a été révisée à 3,9 %. Suivant les prévisions d'alors, l'activité restait

portée par le secteur non pétrolier, tandis que le secteur pétrolier projetait une contraction plus marquée (-4,3 %).

Parmi les nouveaux besoins figurent :

1. Le report de 73 milliards d'appuis budgétaires du Fonds Monétaire International (FMI) initialement attendus en 2024 ;

2. La prise en charge par l'État des risques budgétaires liés au barrage de Nachtigal et au règlement de la dette d'ENEO envers GLOBELEQ.

Le budget général a ainsi été relevé de 418,2 milliards, passant de 7 250,8 à 7 669,0 milliards (+5,8 %). Le budget des Comptes d'Affectation Spéciale reste inchangé à 66,9 milliards, dont 36,4 milliards pour le fonds de reconstruction des régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Le déficit budgétaire révisé (295,6 milliards) a pu être contenu grâce à des économies sur les dépenses de personnel et pensions (30 milliards) et à la réduction des projets à financement extérieur (65 milliards). Les autres besoins de financement comprennent notamment la provision pour les restes à payer du Trésor (222 milliards), la réduction des bons du Trésor (104,6 milliards) et l'apurement d'arriérés de dette intérieure (50 milliards).

Le financement additionnel mobilisé s'élève à 627 milliards, provenant des marchés (930 milliards, dont 350 milliards en titres domestiques, 250 milliards de prêts bancaires et 330 milliards de placement privé à l'extérieur) et du report des appuis du FMI et de la Banque mondiale (77 milliards).

## b) Préoccupations des Commissaires :

Tout en regrettant le recours à une Ordonnance plutôt qu'à une Loi de Finances Rectificative qui permettrait un examen plus approfondi, les Commissaires ont salué la démarche de transparence du Gouvernement. Des discussions subséquentes à la présentation de cette Ordonnance, plusieurs préoccupations se dégagent au rang desquelles :

- la soutenabilité du recours à l'emprunt ;
- les mesures de remplacement des financements de l'agence américaine pour le développement (USAID) à destination du secteur de la santé publique ;
- le paiement de la dette d'ENEO envers GLOBELEQ ;
- le maintien du taux de croissance malgré les incidents post-électorales ;
- la justification des subventions à certains établissements publics peu performants ;
- les garanties pour l'électrification des 360 arrondissements ;
- les raisons de la baisse des dépenses de personnel ;
- l'insuffisance des crédits alloués à l'urbanisme, à l'hygiène et à la salubrité.

## c) Réactions du Gouvernement :

En réponse aux préoccupations de vos Commissaires, le Ministre des Finances a, s'agissant de la soutenabilité du recours à l'emprunt, fait savoir que le recours à l'emprunt reste nécessaire pour financer les projets structurants et les besoins budgétaires, rassurant toutefois sur la nécessité de veiller à leur rentabilité.

Au sujet des mesures de remplacement des financements octroyés par l'agence américaine pour le développement (USAID) à destination du secteur de la santé publique, le

Membre du Gouvernement a affirmé qu'une enveloppe de 30 milliards était prévue pour compenser le retrait de l'USAID, avec une projection à 50 milliards l'année suivante.

Concernant, le paiement de la dette d'ENEO envers GLOBELEQ, le Ministre a précisé que l'État s'est substitué à ENEO pour honorer sa dette envers GLOBELEQ afin de préserver la stabilité du secteur électrique.

Relativement à la justification des subventions à certains établissements publics peu performants, le Membre du Gouvernement a révélé que les subventions aux établissements publics sont maintenues lorsque leur mission ne vise pas la rentabilité financière.

Pour ce qui est des garanties à l'électrification des 360 arrondissements, le Ministre a précisé que, malgré une demande croissante, l'État intensifie ses efforts pour développer l'offre électrique (barrages, centrales solaires et à gaz).

Quant aux raisons de la baisse des dépenses de personnel, le Représentant du Gouvernement a renseigné que celle-ci résulte principalement des économies permises par l'application AIGLES.

Abordant l'insuffisance des crédits alloués à l'urbanisme, à l'hygiène et à la salubrité, le Ministre des Finances a souligné que les besoins en urbanisme sont reconnus, quoique les ressources actuelles ne permettent pas de couvrir l'enveloppe estimée à 300 milliards par an sur trois ans pour Douala et Yaoundé.

Parvenus au terme de l'examen de ce projet de loi, vos Commissaires ont préconisé les recommandations suivantes :

- Allonger la durée des sessions parlementaires pour un examen plus approfondi des textes ;
- Accroître les ressources allouées à l'urbanisation des villes de Douala et Yaoundé.

À l'issue de ces échanges ainsi que des délibérations subséquentes, la Commission des Finances et du Budget a adopté chaque article du projet de loi sans modification, ainsi que l'ensemble du texte portant ratification de l'Ordonnance n° 2025/001 du 11 juillet 2025.

#### **4. PROJET DE LOI N° 2087/PJL/AN PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2025/002 DU 18 JUILLET 2025 FIXANT LES INCITATIONS A L'INVESTISSEMENT EN REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Le 10 novembre 2025, la Conférence des Présidents s'est prononcée favorablement sur la recevabilité du projet de loi n° 2087/PJL/AN portant ratification de l'Ordonnance n° 2025/002 du 18 juillet 2025 fixant les incitations à l'investissement en République du Cameroun. Conformément aux articles 24 et 38 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, elle a confié l'examen au fond de ce texte à la Commission des Finances et du Budget, qui s'est réunie le 12 novembre 2025.

Le projet de loi a été présenté par le Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, assisté du Ministre des Finances, du Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances et en présence du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Relations avec les Assemblées.

L'exposé des motifs rappelle qu'en application des articles 85 et 86 de la loi de finances 2025, le Président de la République a signé l'Ordonnance n° 2025/002 du 18 juillet 2025, laquelle fixe le régime des incitations à l'investissement au Cameroun.

Cette Ordonnance révisé la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013, qui définissait jusqu' alors les incitations à l'investissement privé. Cette révision constitue un repère structurel du Programme Economique et Financier (PEF) mené avec le Fonds Monétaire International (FMI). Lors de la huitième revue de ce programme, le FMI avait regretté le retard pris dans l'exécution de ce repère et l'avait érigé en action préalable à réaliser avant le 15 juin 2025 pour la réussite du PEF.

Sur le fond, l'Ordonnance réaffirme la volonté des pouvoirs publics de moderniser le cadre juridique de l'investissement privé et public, en vue d'une croissance forte, durable et inclusive, en cohérence avec les objectifs de la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30). Elle introduit plusieurs innovations majeures :

- l'instauration d'un texte unique de référence pour les incitations à l'investissement productif, incluant les zones économiques et les contrats de partenariat public-privé ;
- l'extension du bénéfice des incitations aux investissements portés par les entreprises publiques, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, du tourisme, des loisirs, de l'eau et de l'énergie, des transports aérien, ferroviaire et maritime, ainsi que du renforcement des infrastructures de stockage ;
- la liste des facilités fiscales, douanières et administratives pouvant être accordées aux projets nouveaux ou d'extension ;
- l'octroi d'incitations supplémentaires pour les investissements réalisés dans les Zones de Développement Prioritaire (ZDP), afin de favoriser un aménagement équilibré du territoire ;
- l'encadrement des conditions d'éligibilité, notamment par : (i) l'obligation de présenter un plan de développement des compétences locales et de transfert de technologie, ainsi qu'une justification de la capacité financière ; (ii) l'exigence d'un nombre minimal d'emplois directs camerounais et d'une utilisation prioritaire des ressources naturelles locales ;
- la création d'un Guichet Unique au sein de l'organisme chargé de la promotion des investissements, regroupant les représentants de toutes les administrations concernées, afin de simplifier et d'accélérer les démarches administratives ;
- la fixation de délais de traitement des demandes d'agrément.

L'Ordonnance s'inscrit également dans une logique de rationalisation de la dépense fiscale, conformément aux recommandations du FMI. À cet effet, elle remplace le système de réduction d'impôt en vigueur depuis 2013 par un mécanisme de crédit d'impôt. Par ailleurs, elle clarifie et renforce les pouvoirs de suivi, de contrôle et de sanction concernant la réalisation et la conformité des investissements. Un comité d'audit et de recours est créé à cette fin.

Sur la forme, l'Ordonnance s'articule en sept (7) titres et cinquante-deux (52) articles, traitant successivement :

- (i) des dispositions générales ;
- (ii) des critères d'éligibilité, distinguant critères communs et spécifiques ;
- (iii) des incitations fiscales et douanières, avec des dispositions communes et d'autres propres aux zones économiques et aux partenariats public-privé ;
- (iv) des incitations financières, comptables et administratives ;
- (v) du Guichet Unique et de l'octroi de la convention d'investissement ;
- (vi) de la gestion, du contrôle, des sanctions et du règlement des différends ;
- (vii) des dispositions diverses, transitoires et finales.

## a) **Présentation du projet de loi :**

Dans ses explications complémentaires, le Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire a indiqué que cette Ordonnance procède d'une volonté de modernisation profonde du cadre juridique des investissements, pour une économie plus compétitive et un climat des affaires plus attractif. Il s'agit d'une réforme visant à densifier l'investissement, à favoriser la croissance, à stimuler l'emploi et à renforcer l'attractivité du territoire national.

Le texte est le fruit d'un large processus de concertation ayant associé les départements ministériels sectoriels, les groupements socioprofessionnels, les chambres consulaires et les Partenaires au développement. Ces échanges ont permis d'assurer la cohérence du dispositif avec les priorités nationales, tout en veillant à sa compatibilité avec les engagements régionaux et internationaux du Cameroun.

Le Ministre a structuré son analyse autour de quatre axes à savoir le contexte général ; les objectifs stratégiques en cohérence avec la SND30 ; les innovations techniques notamment le changement de paradigme fiscal de même que les mécanismes de gouvernance et de sécurisation juridique outre l'impact socio-économique attendu.

Concernant le contexte, il a reconnu que la loi de 2013 avait permis de promouvoir les investissements nationaux et étrangers. Au 31 décembre 2024, 424 conventions d'investissement avaient été signées, représentant un engagement financier cumulé de 7 504 milliards de FCFA et une projection de plus de 1 68 000 emplois.

Toutefois, a mentionné le Ministre, une évaluation approfondie a révélé des limites justifiant une réforme en l'occurrence :

- les avantages fiscaux et douaniers étaient mal répartis, soutenant indistinctement des secteurs à faible valeur ajoutée au détriment des priorités stratégiques comme l'industrialisation et l'exportation ;

- la multiplication des textes depuis 2013 a complexifié le cadre juridique, tandis que l'octroi parfois discrétionnaire des facilités créait des inégalités de traitement et alourdissait les démarches ;

- la création du Guichet Unique et le renforcement de l'Agence de Promotion des Investissements rendaient l'ancien cadre obsolète, parallèlement à la nécessité d'harmonisation avec les pratiques régionales.

Ce faisant, le Membre du Gouvernement a précisé que les objectifs stratégiques de la réforme sont au nombre de trois à savoir :

- accélérer la transformation structurelle en soutenant les filières prioritaires, l'industrialisation et la substitution aux importations ;

- unifier et simplifier le corpus juridique pour en renforcer la lisibilité et la prévisibilité ;

- rationaliser la dépense fiscale en concentrant les avantages sur les projets à fort impact socio-économique.

Concernant les innovations, le Représentant du Gouvernement a précisé que la plus significative est le remplacement des réductions d'impôt par un système de crédit d'impôt proportionnel au montant investi. Ce mécanisme récompense l'effort d'investissement réel plutôt que le seul résultat comptable. Les crédits peuvent atteindre 75 % du montant investi (80 % en ZDP) et sont reportables sur les cinq exercices suivants. La durée de la phase d'exploitation ouvrant droit aux incitations est réduite de dix à cinq ans (portée à sept ans pour les zones économiques ou les projets exportateurs).

Le champ d'application est élargi aux projets portés par les entreprises publiques et les sociétés d'économie mixte dans les secteurs concurrentiels. Les incitations sont structurées en deux phases : installation (cinq ans maximum) et exploitation (cinq ans maximum). Les entreprises exportatrices ou implantées en ZDP bénéficient en outre d'un accès privilégié aux régimes douaniers de perfectionnement actif et d'admission temporaire spéciale.

Pour le Ministre, la mise en œuvre de cette réforme s'appuierait sur un guichet unique, tandis qu'un suivi annuel renforcé permettrait de vérifier le respect des engagements (emplois, production, etc.). Alors que le régime de sanctions est durci, pouvant aller jusqu'au retrait de l'agrément et au recouvrement des droits en cas de manquement grave, un comité de recours amiable est institué pour traiter les contestations.

In fine, l'impact socio-économique attendu comprend :

- une meilleure efficacité de la dépense fiscale ;
- une création significative d'emplois directs et indirects ;
- un renforcement de la compétitivité grâce à la focalisation sur l'industrialisation et la substitution aux importations.

#### b) **Préoccupations des Commissaires :**

Durant la discussion générale qui a suivi la présentation du projet de loi, les Commissaires ont salué le dépôt de ce texte ambitieux, tout en exprimant plusieurs préoccupations dont :

- l'opportunité et la nécessité de cette ratification ;
- la protection des entrepreneurs locaux ;
- les risques liés à la libre transférabilité des devises ;
- l'absence de texte encadrant l'organisation et le fonctionnement du guichet unique ;
- le manque de précision sur la composition du dossier de convention d'investissement ;
- la nature de « l'avis » requis à l'article 30(5) ;
- l'évaluation des pertes de ressources publiques dues aux facilités accordées ;
- la préservation des emplois créés pendant la phase d'installation ;
- le caractère proportionné des sanctions ;
- les mécanismes de quota de travailleurs locaux ;
- les risques de distorsion de concurrence entre entreprises publiques et privées ;
- l'avantage comparé entre réduction et crédit d'impôt ;
- l'impact du crédit d'impôt sur la trésorerie des entreprises ;
- les mesures face à la contraction post-électorale de l'activité économique ;
- les incitations spécifiques aux ZDP ;
- les critères de délimitation et de désignation des ZDP.

#### c) **Réactions du Gouvernement :**

En guise de réponses aux préoccupations soulevées par vos Commissaires, le Gouvernement a apporté les éclairages suivants.

Sur l'opportunité et la nécessité de cette ratification, le Ministre a précisé que l'Ordonnance vise à combler les lacunes du dispositif antérieur tout en renforçant l'attractivité du pays.

S'agissant de la protection des entrepreneurs locaux, le Membre du Gouvernement a fait savoir que la protection des entrepreneurs locaux passera par l'accent mis sur l'emploi local, la rétention de la valeur ajoutée et la transformation des ressources naturelles.

Pour ce qui est des risques liés à la libre transférabilité des devises, le Ministre a révélé que les transferts de devises restent encadrés par la réglementation de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

Concernant l'absence de texte encadrant l'organisation et le fonctionnement du guichet unique, le Ministre de l'Economie a affirmé que les textes d'application du guichet unique seront élaborés rapidement.

Relativement à l'évaluation des pertes de ressources publiques dues aux facilités accordées, le Ministre de l'Economie a souligné que les incitations ne constituent pas une perte pour l'État, mais plutôt une fiscalité différée.

Evoquant l'impact du crédit d'impôt sur la trésorerie des entreprises, le Représentant du Gouvernement a affirmé que le crédit d'impôt est un mécanisme avantageux et neutre pour la trésorerie, à telle enseigne qu'il est recommandé au niveau international.

S'agissant du caractère proportionné des sanctions, le Ministre s'est voulu rassurant quant au fait que celles-ci seront proportionnées et fondées sur le respect des engagements.

Au sujet des critères de délimitation et de désignation des Zones de Développement Prioritaire, le Ministre de l'Economie a fait savoir que ces dernières feront l'objet d'un texte spécifique en cours d'élaboration.

Au terme de ces discussions, vos Commissaires ont préconisé les recommandations ci-après :

- améliorer l'environnement global des affaires notamment les institutions, les infrastructures, la sécurité juridique et la formation professionnelle, pour maximiser les effets de l'Ordonnance ;
- privilégier à l'avenir la forme législative (projet de loi) plutôt que le moyen réglementaire des Ordonnances à ratifier pour introduire des réformes de grande importance, afin de permettre une contribution plus substantielle du Parlement.

Au demeurant, la Commission des Finances et du Budget a adopté chaque article dans sa forme initiale, ainsi que l'ensemble du projet de loi n° 2087/PJL/AN portant ratification de l'Ordonnance n° 2025/002 du 18 juillet 2025.

## **5. Projet de Loi n° 2091/PJL/AN portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026**

Réunie le 26 novembre 2025, la Conférence des Présidents a jugé recevable le Projet de Loi n° 2091/PJL/AN portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026. Conformément aux articles 24 et 38 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, elle en a confié l'examen au fond à la Commission des Finances et du Budget. Celle-ci s'est réunie dès le 27 novembre 2025 pour mener à bien cette mission.

Pour assurer la défense de ce projet de loi, le Ministre des Finances était assisté du Ministre

de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, du Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances, ceci en présence du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Relations avec les Assemblées.

Le texte s'articulait autour de deux grandes parties :

1. Le rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la Nation pour l'exercice 2025 ;
2. La Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026.

De l'exposé des motifs, ce projet de loi de finances est soumis en application de la loi n° 2018/12 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'État et des Autres Entités Publiques. Son élaboration s'est conformée aux orientations de la circulaire présidentielle n° 001 du 18 juillet 2025 relative à la préparation du budget de l'État pour 2026.

Ledit projet s'inscrit dans un contexte international marqué par la persistance de turbulences dont une série de chocs économiques, géopolitiques et sanitaires avec une croissance économique mondiale anticipée à 3,1 % en 2026, contre 3,2 % en 2025 et 3,3 % en 2024. Dans la zone CEMAC, l'activité économique est prévue s'accélérer après un léger ralentissement en 2025, avec une croissance projetée à 3,3 % en 2026 contre 2,6 % en 2025. Au plan national, la croissance, portée principalement par le secteur non pétrolier, est projetée à 4,3 % en 2026 contre 3,9 % en 2025. Tandis qu'il est prévu une légère contraction de 0,1 % du secteur pétrolier, une chute de l'inflation à 3 % est envisagée en 2026, après s'être située à 3,2 % en 2025.

En 2026, le budget de l'État s'équilibre en recettes et en dépenses à 8 816,4 milliards de FCFA, en hausse de 1 080,5 milliards (+14,0 %) par rapport aux 7 735,9 milliards de 2025. Le budget général est projeté à 8 683,9 milliards, soit une augmentation de 1 014,9 milliards (+13 %) par rapport à 2025 (7 669,0 milliards). Le budget relatif aux Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) est lui, estimé à 132,5 milliards, en hausse de 65,6 milliards (+98,1 %) par rapport aux 66,9 milliards prévus en 2025.

La structuration du budget général 2026 se présente comme suit :

- \* Recettes internes : 5 887,0 milliards (+452,2 milliards, soit +8,3 % par rapport à 2025), réparties entre :
  - \* Recettes pétrolières et gazières : 523,7 milliards ;
  - \* Recettes fiscales et douanières : 4 889,5 milliards ;
  - \* Recettes non fiscales : 400,0 milliards ;
  - \* Dons : 73,8 milliards.

En 2026, les dépenses budgétaires hors principal de la dette s'élèvent à 6 210,5 milliards, en augmentation de 564,2 milliards (+10,0 %) par rapport à 2025. Elles sont ventilées comme suit :

- \* Dépenses de personnel : 1 625,4 milliards ;
- \* Biens et services : 1 206,0 milliards ;
- \* Transferts et subventions : 820,3 milliards ;
- \* Intérêts de la dette : 532,5 milliards ;

\* Dépenses d'investissement : 2 026,3 milliards.

Le Budget d'Investissement Public (BIP) représente 35,7 % des dépenses primaires en 2026 contre 35,5 % en 2025. Toutefois, sa part dans le budget total de l'État diminue, passant de 24,2 % à 22,8 % entre 2025 et 2026.

D'un solde global déficitaire de 631,0 milliards, contre 309,9 milliards en 2025, le budget 2026 accroît le besoin de financement de 327,1 milliards avec d'autres charges de financement supplémentaires :

1. Amortissement de la dette intérieure et extérieure : 1 870,6 milliards ;
2. Remboursement des crédits de TVA : 84,0 milliards ;
3. Paiement des arriérés intérieurs : 498,8 milliards ;
4. Sorties nettes de trésorerie : 20,0 milliards.

Ainsi, le besoin global de financement de l'État pour 2026 s'élève à 3 104,2 milliards de FCFA, soit une hausse de 777,5 milliards par rapport aux 2 326,5 milliards de 2025.

Pour y faire face, le Gouvernement prévoit de recourir aux sources de financement suivantes :

- \* Tirages sur prêts-projets : 826,7 milliards ;
- \* Émission de titres publics : 400,0 milliards ;
- \* Financements bancaires : 589,7 milliards ;
- \* Appuis budgétaires : 120,0 milliards ;
- \* Financements exceptionnels : 167,8 milliards ;
- \* Emprunts extérieurs : 1 000,0 milliards.

Outre les nouvelles mesures fiscales, douanières et non fiscales, le projet de loi de finances 2026 introduit plusieurs innovations :

- la suppression des chapitres communs et leur remplacement par deux dotations pour les dépenses accidentelles et imprévisibles, respectivement logées au MINFI (fonctionnement) et au MINEPAT (investissement) ;
- le changement du mode de présentation des budgets de certaines institutions de souveraineté, désormais libellés sous forme de dotation ;
- l'application intégrale du décret portant nomenclature budgétaire de l'État ;
- la scission du Fonds de reconstruction des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en deux fonds distincts pour plus d'efficacité.

L'orientation de la politique budgétaire pour 2026 reste la consolidation des finances publiques, en cohérence avec le pacte de convergence de la CEMAC, tout en garantissant la mise en œuvre des objectifs prioritaires de la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30).

## A. Présentation du Projet de Loi

### 1. Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la Nation pour l'exercice 2025.

Apportant tout d'abord des clarifications sur le dépôt tardif du projet de loi, le Ministre des Finances a invoqué des pesanteurs structurelles liées à l'organisation du travail parlementaire bicaméral, ainsi que le contexte particulier de l'année 2025 marquée par l'élection présidentielle et des tensions post-électorales. Il a toutefois assuré de la sincérité et de la transparence du processus d'élaboration.

Par la suite, le Ministre a, tour à tour, présenté les faits marquants de l'environnement socio-économique récent aux niveaux international, régional et national ; le point sur l'exécution du budget à mi-parcours 2025 ; les objectifs de la politique budgétaire pour 2026 ainsi que le résumé des nouvelles mesures fiscales et non fiscales proposées.

#### a) Discussion générale sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la Nation pour l'exercice 2025

A la faveur de la discussion générale qui s'en est suivie, les Commissaires ont salué la qualité des documents, notamment l'action de l'État dans le rachat des parts d'ACTIS au sein d'ENEO de même que la volonté d'accroître les recettes non fiscales. Cependant, des inquiétudes ont été exprimées concernant l'augmentation du budget malgré la persistance de la pauvreté et le déficit en infrastructures sociales de base. Ils ont également jugé insuffisantes les justifications du retard de dépôt.

Plusieurs questions ont été adressées au Gouvernement concernant :

- la maîtrise de la dette intérieure ;
- l'utilisation des emprunts extérieurs ;
- l'optimisation du recouvrement des recettes par la DGI et la DGD ;
- l'impact de la future Ordonnance sur les investissements ;
- le non-respect de la limitation des mandats dans les entreprises publiques ;
- le respect du Code CIMA pour l'assurance des biens de l'État ;
- le montant des intérêts de la dette ;
- le modèle managérial futur d'ENEO et la légalité de son rachat ;
- la subvention à ENEO ;
- la réclamation de 30 milliards par l'entreprise TOLLCAM ;
- la contribution des différentes recettes au budget ;
- l'augmentation des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's) ;
- les mesures Gouvernementales envisagées pour sortir de la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI) ;
- la teneur du différend entre la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) et la BEAC/COBAC ;
- l'accès aux financements du fonds vert ;

- les retombées de l'adhésion à la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) ;
- l'augmentation des dotations aux CAS malgré leurs performances mitigées.

Réagissant aux préoccupations soulevées par vos Commissaires, le Ministre des Finances a, s'agissant de l'augmentation du budget, indiqué que celle-ci reflète la résilience de l'économie et les efforts de mobilisation des recettes.

S'agissant du retard de dépôt des projets de loi, le Ministre a expliqué que ce dernier est lié aux contraintes du bicaméralisme et au contexte électoral. A ce propos, il s'est voulu rassurant en soulignant que des réflexions sont nécessaires pour améliorer le processus.

Au sujet de la dette intérieure, le Ministre des Finances a signalé que le Gouvernement en reconnaît l'importance pour le climat des affaires et œuvre à sa réduction, rassurant sur l'exploration de pistes crédibles nécessaires à son apurement progressif.

Concernant l'utilisation des emprunts, le Membre du Gouvernement a rappelé que des procédures encadrent strictement l'affectation des fonds aux projets prévus.

Abordant la préoccupation relative à la santé financière de l'État, le Ministre des Finances a laissé entendre que l'économie reste résiliente, convoquant au surplus le fait que la note souveraine n'a pas été dégradée.

Pour ce qui est du recouvrement des recettes, le Représentant du Gouvernement a révélé que des moyens humains et technologiques sont renforcés pour les administrations concernées.

Relativement à l'Ordonnance sur les investissements, le Ministre a fait savoir que cette dernière vise à mieux équilibrer les incitations et à attirer les investissements directs étrangers.

En ce qui concerne la limitation des mandats, le Membre du Gouvernement a affirmé qu'une réflexion est engagée pour concilier les prérogatives constitutionnelles et les textes législatifs.

S'agissant du Code CIMA, le Ministre des Finances a indiqué que des mesures sont prises pour assurer la conformité.

Quant aux intérêts de la dette, ils relèvent, selon le Ministre, du principe d'annuité qui permet d'envisager une gestion prévisible des flux.

Au sujet du rachat d'ENEO, le Membre du Gouvernement a fait savoir que l'État a exercé son droit de préemption pour 78 milliards, portant sa participation à 95 %. Par ailleurs, il a indiqué qu'une nationalisation du top management est envisagée, avec l'appui de la Banque mondiale.

Abordant la réclamation de l'entreprise TOLLCAM, le Représentant du Gouvernement a précisé que celle-ci porte sur le remboursement de frais engagés, et non sur une indemnisation pour rupture de contrat.

Pour ce qui est des recettes fiscales et pétrolières, le Ministre a signalé que ces dernières sont respectivement de l'ordre de 4 689,5 et 523,7 milliards.

Concernant le maintien de notre pays sur la liste grise du GAFI, le Ministre des Finances a indiqué que des mesures sont en cours pour mettre en œuvre les recommandations.

Relativement au différend CDEC/BEAC, le Ministre a expliqué cette séquence par la récence de la CDEC dont la montée en puissance des activités nécessite un alignement réglementaire.

Abordant la problématique inhérente aux Fonds vert, le Membre du Gouvernement a fait

savoir que le Cameroun s'engage dans une budgétisation sensible au climat.

Sur les retombées de l'adhésion du Cameroun à la Zone de Libre Echange Continentale Africaine a ZLECAF, le Représentant du Gouvernement a signalé que l'objectif est de tirer parti du commerce intra-régional.

Concluant ses réactions aux préoccupations des Commissaires sur la problématique de l'augmentation des CAS, le Ministre des Finances a expliqué que cela était principalement due à la création d'un fonds pour l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes.

## 2) Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026

Après les réponses du Ministre, les Commissaires ont examiné la première partie du Projet de loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026, portant sur les conditions générales de l'équilibre budgétaire et financier.

### 2.1. Discussion générale de la première partie de la Loi de finances

L'examen s'est fait secteur par secteur selon la nomenclature budgétaire qui en compte neuf (09) : souveraineté ; défense et sécurité ; administration générale et finances ; enseignement, formation et recherche ; communication, culture, sports et loisirs ; santé ; affaires sociales ; infrastructures ; production et commerce.

#### a) SOUVERAINETE :

Au titre de ce secteur, vos Commissaires ont proposé les recommandations suivantes :

- Organiser une campagne pour expliquer la suppression des chapitres 65 et 94 ;
- Instaurer un cadre de dialogue entre le MINFI et les gestionnaires des CAS.

#### b) DEFENSE ET SECURITE :

Au rang des recommandations, les Membres de la Commission des Finances et du Budget ont émis comme suggestions de :

- Réorienter l'armée vers des activités civiles (ex : agriculture, élevage) ;
- Valoriser davantage le génie militaire sur le marché des travaux publics civils ;
- Constituer des partenariats pour fabriquer localement des drones ;
- Construire des casernes pour loger le personnel militaire ;
- Initier les jeunes aux métiers militaires.

#### c) ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES :

Les Membres de la Commission des Finances et du Budget ont formulé les recommanda-

tions suivantes :

- Poursuivre la dynamique de renouvellement dans la préfectorale ;
- Continuer les appuis aux localités en cas de catastrophes ;
- Rationaliser et assainir la situation des emplois dans la fonction publique ;
- Accélérer la digitalisation et renforcer les capacités dans la gestion des marchés publics.

d) **ENSEIGNEMENT, FORMATION ET RECHERCHE :**

Vos Commissaires ont émis les suggestions suivantes :

- Proposer des incitations pour les enseignants en zone rurale ;
- Améliorer la communication sur les activités du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

e) **COMMUNICATION, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS :**

Au rang des recommandations, vos Commissaires ont proposé de :

- Porter à trois ans la durée de validité de l'agrément en publicité ;
- Remplacer le taux de 2 % du CA pour le renouvellement des agréments par un forfait.

f) **SANTE :**

Les Membres de la Commission des Finances et du Budget ont préconisé comme recommandations :

- Revaloriser le budget des Centres de Santé Intégrés ;
- Multiplier les contrôles sur le terrain pour réduire les abandons de poste ;
- Elargir le spectre de la Couverture Santé Universelle.

g) **AFFAIRES SOCIALES :**

Vos Commissaires ont émis la suggestion suivante :

L'Organisation d'un séminaire sur la budgétisation sensible au genre.

h) **INFRASTRUCTURES :**

Les recommandations proposées par vos Commissaires sont les suivantes :

- Engager des procédures disciplinaires à l'encontre des entreprises défaillantes ;
- Autoriser des contrats de gré à gré pour contourner les lourdeurs ;
- Préserver les espaces verts sur les autoroutes ;
- Améliorer l'éclairage public le long de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen ;
- Investir massivement dans les infrastructures urbaines de Yaoundé et Douala ;

- Chercher des financements auprès des pays du Golfe Persique ;
- Intensifier la collaboration Parlement-MINDCAF ;
- Appliquer des sanctions contre les collaborateurs indécents.

## i) **Production et Commerce :**

A l'issue des échanges qu'ils ont menés avec les Membres du Gouvernement, vos Commissaires ont formulé les recommandations suivantes :

- Élaborer un plan d'exploitation industriel respectueux de l'environnement ;
- **Accélérer les réformes pour le développement minier ;**
- Créer des cimenteries dans des villes dépourvues d'industrie ;
- Construire une ligne ferroviaire mixte Mballam-Kribi ;
- Redynamiser la Banque des PME dès 2026 ;
- Établir un répertoire des projets prioritaires pour les jeunes.

## CONCLUSION

Le présent rapport d'activités de la Commission des Finances et du Budget pour l'année 2025 retrace un parcours dense et structuré, marqué par un engagement constant en faveur du contrôle budgétaire, de la transparence financière et de l'accompagnement des réformes économiques et législatives du Cameroun. Les travaux menés tant dans le cadre des rencontres trimestrielles, des fora d'échanges avec nos partenaires institutionnels que dans l'examen approfondi des projets de loi, témoignent du rôle essentiel joué par la Commission dans le renforcement de la gouvernance économique et la consolidation de l'État de droit.

Les recommandations formulées et les échanges constructifs avec le Gouvernement ont permis d'enrichir les textes soumis, d'identifier des axes d'amélioration et de veiller à ce que les politiques publiques répondent aux attentes des populations et aux impératifs de développement national.

Pour plus d'informations sur les activités de l'Assemblée Nationale et les travaux de la Commission des Finances et du Budget, nous invitons les lecteurs à consulter le site officiel :

**[www.assnat.cm](http://www.assnat.cm)**.

La Commission tient à exprimer sa profonde gratitude au **Très Honorable CAVAYE YEGUIE DJIBRIL**, Président de l'Assemblée Nationale, pour son leadership et son soutien indéfectible tout au long de l'année.

Nos remerciements vont également à l'endroit du Président de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, du Ministre des Finances, du Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques ainsi qu'à nos Assistants Techniques pour leur précieuse contribution.

Enfin, nous remercions les représentants du Gouvernement pour leur disponibilité et leur ouverture au dialogue, garants d'une collaboration fructueuse au service de l'intérêt général.

Fort des avancées réalisées en 2025, la Commission des Finances et du Budget demeure résolument engagée dans la poursuite de sa mission, avec rigueur, impartialité et un souci constant de l'efficacité de l'action publique.



**ASSEMBLEE NATIONALE**  
**NATIONAL ASSEMBLY**